Région
Hauts-de-France

PLAN CHEVAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
8213520
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 21/11/2022
Retour Préfecture : 21/11/2022

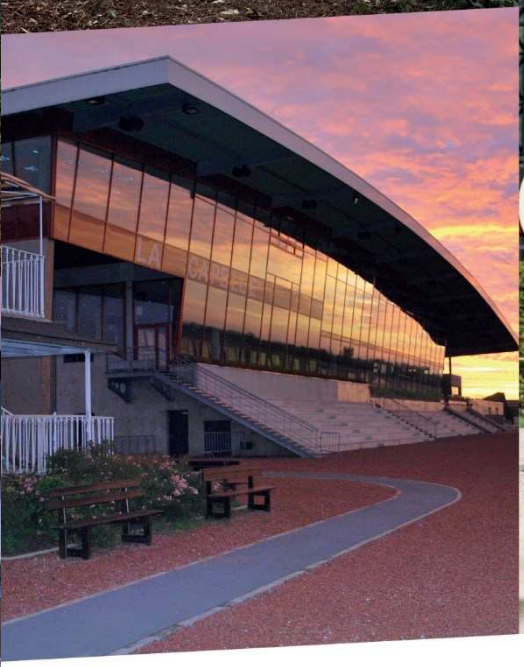

Développement et rayonnement de la filière équine

2023-2026

En partenariat avec
le Conseil des Chevaux Hauts-de-France

Conseil des Chevaux
Hauts-de-France

1. CONSTATS ET ENJEUX

1.1. Introduction

En région Hauts-de-France, la filière équine dans son ensemble représente plus de 3360 emplois (données IFCE - ECUS 2020) pour 2860 entreprises. Son chiffre d'affaires représente 405 Millions d'euros répartis dans les différentes activités : 10 % élevage, 58% utilisation d'équidés, 32% services.

La filière équine en Hauts-de-France dispose de nombreux atouts :

- des hippodromes et stades équestres reconnus au niveau international ;
- un savoir-faire en élevage, avec de nombreux produits connus pour leurs performances internationales ;
- un emplacement géographique stratégique, à proximité de la Belgique, plaque tournante du commerce international ;
- 3 races régionales, connues pour leur polyvalence avec des utilisations variées entre travail, sport et loisir ;
- une offre de formation variée ;
- plusieurs entreprises innovantes implantées en Hauts-de-France, développées au niveau national, voire international ;
- une pratique de l'équitation bien implantée dans la région.

Depuis 2009, cette filière équine est fragilisée par plusieurs facteurs : baisse des paris hippiques, fin du monopole du PMU, augmentation du taux de TVA sur les activités de services, réforme des rythmes scolaires qui a impacté le taux de fréquentation des centres équestres, fermeture des stations de Haras nationaux, cloisonnement entre les différents secteurs (galop / trot / sport / loisirs / trait…). La faible structuration de la filière rendait difficile les approches collectives pour répondre à des problématiques communes.

Plus récemment, la crise sanitaire (COVID 19) et la hausse des matières premières (alimentation des équidés, carburant, énergie…) ont eu un impact notable. De plus les structures équestres en région Hauts-de-France, rencontrent des difficultés d'accès au foncier pour répondre à leurs besoins, notamment en élevage. Enfin, les métiers de la filière équine sont des métiers « passion » : les efforts en termes humains (temps et pénibilité au travail) et financiers consentis par les entrepreneurs et autres acteurs ne sont pas toujours récompensés à la hauteur de leurs attentes.

Le monde du cheval reste un enjeu de développement fort en termes économiques et en termes de rayonnement du territoire. Il représente un vivier d'emplois directs dans les zones rurales ou péri-urbaines et pour la plupart non délocalisables.

Il contribue au rayonnement du territoire, que ce soit au travers de la dimension hippique, sportive ou culturelle. Les activités liées à la filière équine couvrent l'essentiel du territoire des Hauts-de-France. Lors de l'observatoire de 2019, 77% des structures interrogées souhaitaient maintenir ou développer leur activité dans les années à venir.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

1.2. La filière équine : quatre secteurs différents

La démarche « cheval & équitation » engagée par la Région est transverse aux différents thèmes ci-dessous, pour aborder l'ensemble des activités concernées. Selon l'observatoire économique régional, la filière équine s'organise comme suit (données 2019) :

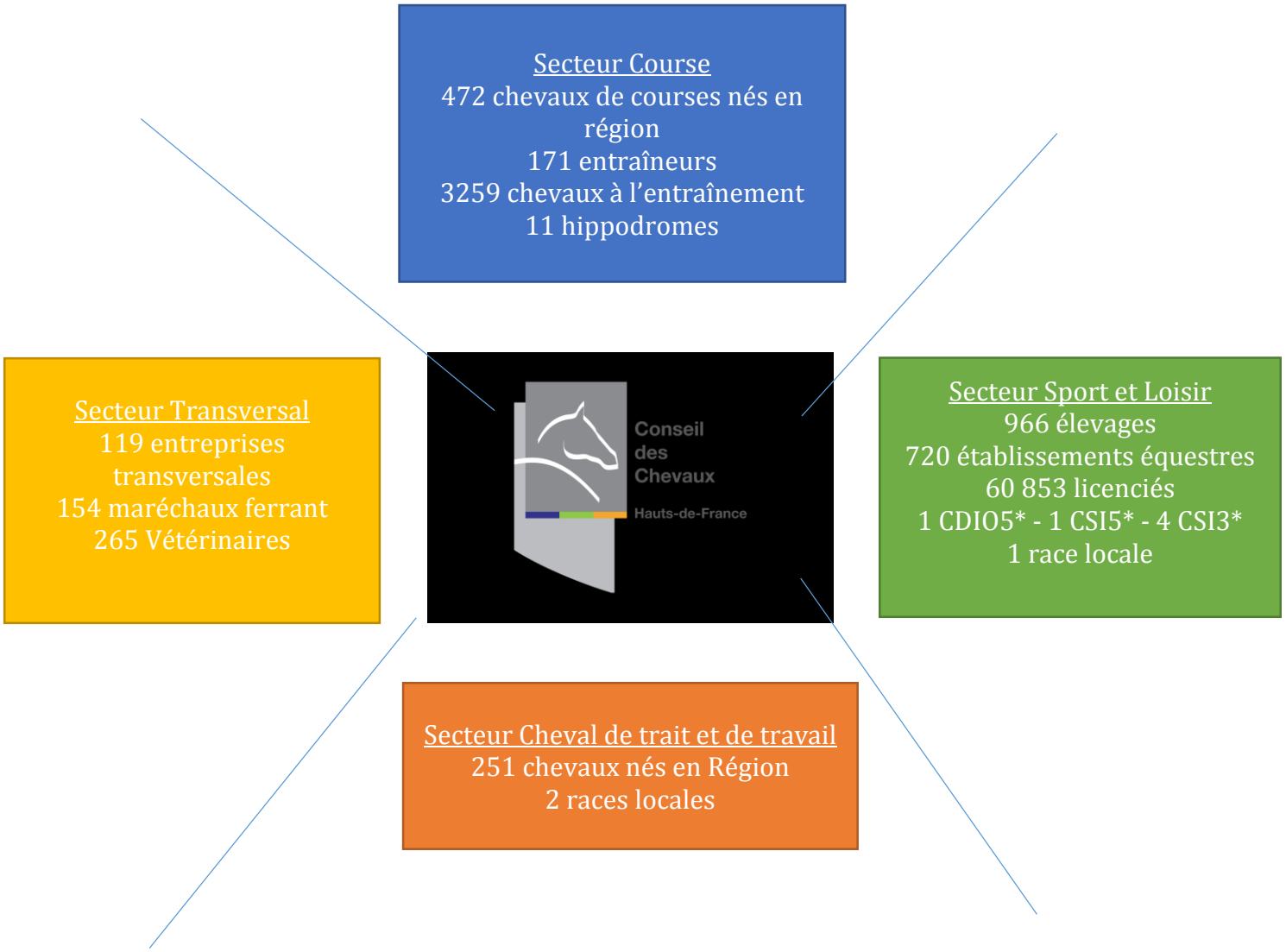

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

1.3. La dimension économique et environnementale

1.3.1. Les activités équestres sont porteuses d'emplois directs et indirects

En région Hauts-de-France, la filière dans son ensemble représente plus de 3 360 emplois pour 2 860 entreprises tous secteurs confondus : établissements équestres, éleveurs, cavaliers professionnels, vétérinaires, sociétés de courses, commerces spécialisés… (données ECUS 2020 – Institut Français du Cheval et de l'Equitation). Elle représente un vivier d'emplois directs dans les zones rurales ou péri-urbaines et pour la plupart non délocalisables.

Depuis 2009, cette filière équine est fragilisée par plusieurs facteurs : baisse des paris hippiques, fin du monopole du PMU, augmentation du taux de TVA sur les activités de services, réforme des rythmes scolaires qui a impacté le taux de fréquentation des centres équestres, fermeture des stations de Haras nationaux, cloisonnement entre les différents secteurs (galop / trot / sport / loisirs / trait…).

La faible structuration de la filière rendait difficile les approches collectives pour répondre à des problématiques communes. Plus récemment la crise sanitaire et la hausse des matières premières (alimentation des équidés, carburant, énergie…) ont eu un impact notable sur la filière équine. Enfin les structures équestres, rencontrent des difficultés d'accès au foncier en région Hauts-de-France, pour répondre à leurs besoins, notamment en élevage.

1.3.2. Un patrimoine d'équidés et d'élevage diversifié

73 000 équidés vivent dans le territoire des Hauts-de-France. La région est aussi une destination hippique de référence aux usages variés : sportifs (compétitions nationales et internationales), de loisir (dont la race locale Henson), de travail et traction (dont les races locales du Boulonnais et du Trait du Nord inscrites dans un plan de sauvegarde et de valorisation), tourisme (Route Européenne d'Artagnan, Baie de Somme…).

1.3.3. La professionnalisation des acteurs s'est développée

Au travers de la formation dans les différents secteurs d'activités liés au cheval et grâce aux efforts conjugués des parties prenantes au cours des dernières décennies :

- formations diplômantes (enseignement, maréchalerie, gestion,…) : du niveau 5 (CAPA) au niveau 2 (licence) selon les secteurs d'activités ;
- formations de bénévoles sportifs (organisateurs, juges, chef de piste, speaker, chef de paddock…) ;
- formations continues pour professionnaliser les entrepreneurs de la filière en termes de création et gestion d'entreprise, en vue d'assurer la pérennisation des entreprises ; ainsi que la participation au développement de leurs connaissances techniques et des évolutions notamment en termes de respect du bien-être animal.

1.3.4. Des activités agricoles et environnementales du cheval

Avec la culture des fourrages, la préservation de surfaces agricoles par le maintien des prairies limite l'érosion des sols. Dans le territoire des Hauts-de-France, près de 107 000 ha de surfaces sont valorisés par les équidés : 4,9% de la surface agricole utile est occupée par des entreprises de la filière équine tandis que 11 % de la surface toujours en herbe est pâturée par des équidés.

De manière non négligeable, le paysage se trouve impacté par cet engouement de la population, qui n'a rien d'une mode mais répond à besoin réel. Constituant une nouvelle source de diversification économique agricole, 11% des prairies du territoire sont occupées par des équidés, que ce soit en zone rurale ou péri-urbaine.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

1.4. Une dimension aménagement du territoire : proximité et équipements structurants

Les activités liées à la filière équine couvrent l'essentiel du territoire des Hauts-de-France. C'est donc une filière relativement équilibrée et de proximité tandis que les grands équipements structurants polarisent certains événements liés à ces activités, notamment les hippodromes et stades équestres.

Notre région compte aujourd'hui quelques sites majeurs où le cheval est un vecteur économique important. Les hippodromes représentent des structures emblématiques historiques aux renommées internationales, notamment pour les courses de plat et de trot, tels que l'hippodrome de Chantilly et le célèbre Prix de Diane ou celui de La Capelle, pôle d'excellence du trot.

Des événements sportifs de renommée internationale sont également organisés sur l'Hippodrome de Chantilly, ainsi que sur les stades équestres de Compiègne, Le Touquet ou Hardelot. Plusieurs infrastructures sont d'ailleurs susceptibles d'être retenues comme bases arrières pour les JO de Paris 2024.

1.4.1. L'hippodrome de Chantilly, référence internationale

Il se situe en bordure de forêt à proximité du château de Chantilly et couvre 65 hectares. C'est là que se tiennent depuis 1836 le Prix du Jockey-Club pour les mâles et femelles, et depuis 1843 le Prix de Diane pour les femelles. Ces deux épreuves sont des **courses de plat aux renommées internationales** s'accompagnant d'un focus médiatique important grâce aux transmissions télévisuelles.

Le programme de 23 réunions par an a été augmenté à 36 grâce aux aménagements réalisés pour notamment un usage optimisé tout au long de l'année. L'hippodrome peut accueillir actuellement 30 000 spectateurs dont 2 300 dans les tribunes en place assises.

1.4.2. L'hippodrome de La Capelle ou de la Thiérache : pôle d'excellence

C'est un **hippodrome de trot**. Plusieurs réunions s'y tiennent, 20 dont 6 PMU chaque année entre février et novembre. C'est le seul hippodrome en Europe à avoir les appellations « pôle d'excellence rurale » et « pôle européen du trot ». Depuis, le champ de courses originel s'est hissé au niveau des plus prestigieux hippodromes français, fréquenté par **30 000 personnes chaque année.**

1.4.3. Aux côtés de ces 2 hippodromes, 9 autres sites jalonnent le territoire Hauts-de-France

Abbeville, Amiens, Arras, Berck sur Mer, Compiègne, Laon, Le Touquet, Marcq-en-Baroeul, Saint-Omer.

1.4.4. Les stades équestres

Notamment de Chantilly, Compiègne, Chaumont en Vexin, Conty, Le Touquet, Hardelot, Béthune, Maubeuge, Sancourt, Dunkerque, lieux d'organisation de concours équestres nationaux et internationaux, les programmes sont toujours très riches et le public répond présent, notamment grâce à un accès gratuit proposés par les organisateurs.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

1.5. Le cheval en réponse à des enjeux de citoyenneté, sociaux et environnementaux

1.5.1. Une offre de services sociaux, d'insertion et de santé

Notamment avec le développement de **l'équithérapie**[1] pour accompagner le mieux-être des personnes (insertion des personnes en difficulté…), de **l'hippothérapie**[2] (accompagnement des personnes en situation d'handicap physique ou mental), de **l'équicoaching** qui favorise le bien-être au travail et. la cohésion d'équipe, avec une possibilité de l'adapter à tous les secteurs.

A noter, l'utilisation du lait de jument pour les besoins alimentaires et cosmétiques se développe grâce à un intérêt croissant pour les produits d'origine naturelle.

1.5.2. L'appui aux forces de l'ordre et de prévention

Le cheval peut appuyer aussi bien des forces de l'ordre urbaines (gendarmerie à cheval) que des éco-gardes dans les espaces naturels.

Au terme d'une année, l'expérimentation en métropole lilloise de la brigade équestre de la police nationale sur 6 chevaux de race Boulonnais a permis, entre autres, de changer le regard de la population sur la police de proximité.

1.5.3. La traction en substitution de véhicules motorisés

Les deux races locales de chevaux de trait ont une valeur patrimoniale importante, dans un contexte où l'ensemble des races de trait en France connaissent une diminution des effectifs. Les races **Boulonnaise et Trait du Nord** se classent respectivement en 6ème et dernière place du classement des 9 races de trait françaises auxquelles s'ajoutent les Franches-Montagnes et les origines constatées trait.

La région Hauts-de-France compte 121 lieux élevages de chevaux de trait en 2020, la plupart produisant moins de 3 produits immatriculés (ou poulains) par an.

La production de poulains Boulonnais a été globalement stable de 2010 à 2014 (environ 200 par an) et a ensuite connu un tassement (160 immatriculations en 2020). La production de poulains Trait du Nord a connu une évolution similaire, avec une baisse importante de 2015 à 2019 (de 95 à 57 naissances), suivie d'une légère reprise en 2020 (68 naissances).

Des débouchés économiques existent comme les travaux de débardage forestier, collecte hippomobile de déchets en zone rurale… ou le tourisme avec des circuits en calèche, pour une nouvelle façon de se déplacer en ville (peu en France mais développé dans les pays limitrophes), ou encore la concession hippomobile de France aux ateliers ATEL de Conty (référence mondiale).

En raison de leurs responsabilités particulières dans la mise en œuvre des différents **plans de sauvegarde et de valorisation (PSV) du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord**, les structures signataires de ces plans mettent en œuvre diverses actions coordonnées pour conforter un conservatoire des races, dont la finalité est le maintien du potentiel génétique des deux races tout en valorisant l'usage du cheval au travail.

Les partenaires collaborent notamment à la structuration de deux pôles de compétences, de services, d'innovation et de ressources :

- La Maison du Cheval Boulonnais à Samer, en cours de lancement (projet soutenu par la Région et piloté par la Communauté de Communes de Desvres-Samer) ;
- Le Pôle Cheval Trait du Nord, arrivé à l'Institut de Genech en 2018, intégré au Syndicat d'élevage.

[1] Equithérapie : soin psychique médiatisé par le cheval et dispensé à une personne dans ses dimensions psychique et corporelle

[2] Hippothérapie : approche thérapeutique de la personne éprouvant des difficultés telles qu'un handicap physique ou mental, mobilité réduite, invalidité, mais aussi les personnes souffrant de dépression, troubles de la personnalité, TDAH (enfants hyperactifs), autistes etc …

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

La participation du Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord et du Conseil des Chevaux Hauts-de-France en tant qu'opérateurs du projet transfrontalier INTERREG EQWOS (2018 – 2022), a également permis la valorisation et le développement des chantiers hippomobiles.

La filière équine bénéficie donc à l'économie, à l'environnement régional et directement à la population. Elle représente un vivier d'emplois directs dans les zones rurales ou péri-urbaines et pour la plupart non délocalisables. La filière équine répond pleinement aux préoccupations françaises et européennes en matière d'emploi, d'inclusion sociale, de santé et d'environnement.

1.6. Les activités hippiques et équestres contribuent au rayonnement de la région

1.6.1. Les courses hippiques

Elles se tiennent sur les 11 hippodromes du territoire, avec des rencontres mondialement connues. Les grands hippodromes emploient chacun quelques salariés, les autres sont animés par des bénévoles.

La valorisation de ces hippodromes permettra de conserver une activité de courses sur le territoire régional, aux bénéfices économiques induits : activité des entraîneurs, animation du territoire, paris..

1.6.2. Les sports équestres

Au niveau international, les disciplines équestres disposent de différents événements et circuits dans chaque discipline (au-delà des championnats d'Europe, Coupes des nations, Coupe du monde, Longines Global Champion Tour…), 2 évènements internationaux majeurs regroupant les disciplines internationales se déroulent en alternance tous les 4 ans.

Jeux Olympiques et paralympiques (4 disciplines : CSO, dressage, complet, paradressage)

Dernière édition : Tokyo 2020 (2021). Prochaines éditions : Paris 2024, Los Angeles 2028.

La Région Hauts-de-France porte une démarche de « centres d'entraînement JO Paris 2024 », plusieurs structures pourraient s'inscrire.

Jeux Equestres Mondiaux - JEM (8 disciplines : 4 olympiques + attelage, endurance, reining (western), voltige en cercle)

La Région Hauts-de-France, associée à la Fédération Française d'Equitation, pourrait envisager de candidater pour l'organisation des JEM en 2026.

Une pratique et des résultats sportifs qui témoignent du dynamisme des activités équestres en Hauts-de-France.

L'équitation est la 3eme discipline olympique par nombre de licenciés avec plus de 68 000 licenciés en région (2021). Au niveau national, cette discipline est aussi au 3eme rang. La pratique sportive (club, amateurs, professionnels) génère une activité événementielle conséquente : plus de 1 400 concours Fédération Française d'Equitation (toutes disciplines confondues) sont organisés chaque année en Hauts-de-France. Cela représente plus de 1400 jours d'événements car certains événements se tiennent sur plusieurs jours.

Loin des préjugés et des idées reçues, l'équitation est un sport…

- répondant à de nouvelles aspirations de la population, orientées vers l'intérêt pour la nature, la recherche de nos racines, la réconciliation entre la ville et la campagne…
- pratiqué par **toutes les classes d'âges d'où une pratique familiale**,
- fondé sur le **principe d'égalité femme/homme** : ce sont les mêmes épreuves, les équipes sont mixtes y compris dans les disciplines olympiques.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

- qui s'est **largement démocratisé** grâce au réseau des clubs (mise à disposition d'équidés pour une pratique mutualisée et donc moins couteuse à l'usage).
- qui s'inscrit dans **une démarche qualité pour s'adapter aux besoins nouveaux des usagers** par la mise en place de nouvelles disciplines (pony games, trec, western…)

Les excellents résultats des cavaliers/meneurs/voltigeurs du territoire Hauts-de-France leur permet d'avoir des sélections régulières en Equipe de France

Discipline	**Athlètes de haut-niveau, sélection équipe de France**
Sauts d'Obstacles	- Nicolas DELMOTTE (59) : sélectionné JEM 2018 – USA & JO Tokyo 2020 - Guillaume FOUTRIER (59) - Thomas et Mathieu LAMBERT (60) - Romain POTIN (59) - Juliette FALIGOT (59)
Attelage	En solo - Anne-Violaine BRISOU (60) Vice-Championne du monde par équipe 2018 En paire (2 chevaux) : - François DUTILLOY (80) Médaille de bronze par équipe - Franck GRIMONPREZ (59) Championnat du monde 2017 En team (4 chevaux) : - Anthony HORDET (80) : sélectionné JEM 2018 - USA - Sébastien VINCENT (60)
Horse-ball	- Haras de Chambly
Voltige en cercle	- Manon NOËL (59) : sélectionnée JEM 2018 - USA
	Athlètes, sélection équipe de France
Reining (*western*)	- Axel PESEK (59) : Champion du monde junior 2017 (= 1ère médaille d'or pour la France dans cette discipline), sélectionné JEM 2018 - USA

- **JO Paris 2024**, **des cavaliers CSO Hauts-de-France s'y préparent** : Nicolas Delmotte (59) - nombreuses victoires en 5*, Romain Potin (59) - Champion de France Pro Elite 2017 (= le titre national de le plus élevé). A rapprocher de la démarche Team Hauts-de-France portée par la Région.

Le Polo

Les Hauts-de-France comptent trois clubs référencés par la Fédération Française de Polo : Cercle Polo Côte d'Opale, Touquet Polo Club et Polo Club du Domaine de Chantilly situé à Apremont, « camp de base » régional à la renommée internationale.

Des épreuves de démonstration pourraient être organisées à Apremont en marge des JO 2024. Dans ce cas, un partenariat et une communication institutionnelle pourraient être envisagés.

Ces activités contribuent au rayonnement du territoire, que ce soit au travers de la dimension hippique, sportive ou culturelle, l'équitation dans son ensemble est inscrit dans l'ADN du territoire et de ses habitants et permet la pratique d'un tourisme dédié à caractère international.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

1.7. La culture et le tourisme équestres, vecteurs d'attractivité du territoire Hauts-de-France

Le tourisme équestre, alliant découverte du patrimoine et préservation des paysages, séduit plus de six millions de pratiquants en Europe, soit un enjeu économique non négligeable.

Pour découvrir le territoire au rythme des pas du cheval[3], le tourisme équestre est la discipline dédiée. Les cavaliers peuvent ainsi avoir une pratique avec leur centre équestre, en famille ou entre amis.

Le territoire régional dispose de nombreux atouts, même pour des personnes non cavalières.

1.7.1. Arts et spectacles équestres, de nombreuses compagnies dans le territoire Hauts-de-France

Les Grandes Ecuries (les plus grandes d'Europe) : Musée vivant du cheval et spectacles – Chantilly

Chef-d'œuvre architectural du XVIIIe siècle, les Grandes Écuries construites par l'architecte Jean Aubert pour Louis-Henri de Bourbon, 7ème prince de Condé, font figure de véritable palais pour chevaux. Le bâtiment abrite le musée du Cheval qui présente la relation entre l'homme et le cheval depuis le début des civilisations. Les Grandes Écuries proposent toute l'année des spectacles équestres consacrés à l'art du dressage de haute-école qui contribuent à la renommée internationale de Chantilly, depuis plus de 30 ans.

Elles sont devenues un haut lieu de l'équitation de tradition française au même titre que Saumur et Versailles. Véritable institution reconnue pour le sérieux et la qualité de son équitation, les Grandes Écuries se distinguent par la passion des équipes véhiculée par la fierté du port de l'uniforme, la recherche de l'excellence, le souci du détail et l'originalité des créations…

D'autres acteurs de premier plan

La société emblématique CAVALCADE, représentée par Mario LURASCHI est située dans l'Oise. La filmographie de ce passionné est impressionnante (Jappeloup, D'Artagnan, Les visiteurs, L'ours…) et ses spectacles rencontrent un franc succès au-delà des frontières.

Bernard SACHSE, cavalier de haut niveau handicheval dressage, est aussi dresseur pour le cinéma (Danse avec lui, En équilibre).

L'association française d'attelage de tradition propose entre autres des concours de tradition nationaux et internationaux, des randonnées avec voitures anciennes, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine hippomobile, l'encouragement à un artisanat d'art.

1.7.2. Des routes équestres culturelles et touristiques

La valorisation des pratiques historiques a donné naissance à différents événements et/ou tracés historiques sur le territoire régional, dont les plus emblématiques sont :

Route du Poisson, une manifestation sportive et populaire d'attelage équestre

Plus grande course d'attelage du genre en Europe, elle attire environ 300 000 spectateurs et est ponctuée d'épreuves mettant en valeur la puissance et la maniabilité des chevaux de trait, comme la traction du flobart.

La Route du Poisson tire son origine d'une fonction historique des chevaux de trait depuis le Moyen Âge, amener le poisson frais des côtes vers les grandes villes. Les ports des mers du nord, comme Boulogne-sur-Mer, fournissaient entre autres Paris.

[3] Historiquement, les chefs de lieu de département n'avaient-ils pas été définis pour permettre de se rendre à destination à un jour de cheval ?

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 - Envoi Préfecture le 21/11/2022 - Retour Préfecture le 21/11/2022

En 1991, la Route du Poisson a été ré-inventée pour sauver deux races de chevaux de trait du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie, le Boulonnais et le Trait du Nord, sur une initiative de Bruno Pourchet-Directeur du Haras de Compiègne. Cette course d'endurance de 24 heures est organisée en septembre pour relier Boulogne-sur-Mer à Paris.

L'initiative a généré un enthousiasme et a permis le développement d'événements nouveaux : Route de la bière-Luxembourg, Route du Comté, Route des vins bourguignons…

En suspens depuis 2015, l'événement a été repris par une nouvelle équipe souhaitant le rééditer et le pérenniser à partir de 2022.

Route du Maroilles

Crée en 2012, l'Association Les Routes de Maroilles entend fédérer un ensemble d'acteurs locaux, afin de promouvoir au mieux cet événement et les actions touristiques de l'ensemble d'un réseau et d'un territoire en liant deux éléments porteurs : le cheval et le Maroilles.

Fixée le premier week-end de juin, l'objectif de cette manifestation entre la commune de LA CAPELLE (02) et celle de MAROILLES (59) est de promouvoir l'Avesnois Thiérache et d'apporter au territoire des retombées touristiques.

Route européenne d'Artagnan, 4 000 km de chemins équestres balisés en Europe.

Dernière-née (juin 2016), la Route européenne d'Artagnan, validée par la Commission européenne, est issue de la volonté de proposer un itinéraire équestre à dimension transnationale (de Lupiac à Maastricht) ; aucun n'existant à ce jour au niveau mondial.

Elle a vocation à s'imposer dans le paysage touristique européen au même titre que les chemins de Saint-Jacques de Compostelle ou Eurovélo. Son tracé est en cours de finalisation en Hauts-de-France. Sa réalisation a bénéficié d'un soutien de la Région et d'un financement européen dans le cadre du projet INTERREG « EQWOS » 2018-2022, coordonné par le Conseil des Chevaux Hauts-de-France.

Le littoral : sites remarquables et balades à cheval (notamment Henson)

Le Domaine du Marquenterre est la partie la plus remarquable d'un vaste complexe dunaire (le plus important de la moitié nord de la France), s'étendant pratiquement d'un seul tenant de la Baie de Somme à la Baie d'Authie, sur plus de 20 kilomètres.

Cet ensemble forme une véritable "cathédrale de nature", dont le Domaine du Marquenterre en est, en quelque sorte, le "chœur", c'est-à-dire la partie la plus secrète. C'est un espace exceptionnel, tant par la beauté de ses points de vue sur la mer et sur l'estuaire, la diversité de ses paysages et son caractère éminemment sauvage en raison de son éloignement des zones urbanisées.

Le cheval, notamment le Henson, constitue un des moyens privilégiés pour visiter cet espace naturel fragile.

Forêt de Chantilly

Le Henson s'est exporté en forêt de Chantilly pour développer le tourisme. A noter également un agenda des rallyes et randonnées riche.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

1.8. La filière équine dispose d'atouts importants mais son renforcement appelle un soutien des pouvoirs publics coordonné avec les principaux acteurs.

1.8.1. La filière équine souffre de l'absence d'un cadre réglementaire dédié (y compris au niveau européen) créant un « sentiment de ballotage des projets » et de ses acteurs

Au regard du caractère transverse de la filière équine, cet ensemble économique est découpé en différents sous-ensembles par les différentes autorités de gestion (Etat, collectivités…), ajoutant de la complexité pour une approche globale de gestion.

Par exemple, si les activités des centres équestres ont pu être considérées en France comme activités agricoles avec un taux de TVA réduit, celles-ci ont subi une mise à niveau au taux normal imposé par les autorités européennes. Il convient de noter que le « développement de l'équitation pour tous » en France au travers du réseau des centres équestres est un modèle à la française, certes très envié de tous les pays voisins mais très différent de leur réalité où il faut souvent être propriétaire de son cheval pour pratiquer l'équitation.

De fait, cette segmentation tend à considérer la filière équine comme marginale par rapport à ces sous-ensembles de rattachement et ainsi rendre difficile l'accès aux dispositifs européens (politique agricole commune, FEDER, FEADER…) ou nationaux et même régionaux.

Les différentes têtes de réseaux françaises de la filière équine[4] ont donc signé le 6 octobre 2016 au Sénat, une déclaration commune pour manifester leur volonté de travailler de concert avec les autorités nationales et européennes pour la mise en place d'une politique européenne du cheval.

1.8.2. La mission confiée par le Premier ministre à Jean ARTHUIS en avril 2018 a mis en évidence les difficultés croissantes rencontrées par la filière ces dernières années

« Fragilisées par la crise économique et financière de 2007, chacune des branches de la filière recherche son modèle […], leurs spécificités ne remettent pas en cause leur destin commun car elles mobilisent, dans la diversité des territoires, le même réseau de compétences, d'expertises, de services et d'emplois.

Dans un agrégat hétérogène d'usages des chevaux, au sein duquel les acteurs professionnels côtoient les amateurs, les courses sont aujourd'hui le maillon faible. Leur financement fondé sur les paris hippiques s'étiole face à la concurrence récente des paris sportifs. »

La mission rappelle que « nous disposons d'un faisceau de critères pour reconnaître que le cheval reste un « bien commun », utile à notre société ». Elle relève notamment dans ses conclusions : « Les parties prenantes doivent concilier avec lucidité et courage les ressorts de la passion et les contraintes économiques, en phase avec les attentes sociétales. […] Les courses hippiques traversent une crise dont elles ne sortiront qu'au prix de réformes radicales. »

Elle formule les propositions suivantes :

- « réenchanter les courses et les paris hippiques (horaires des compétitions, réduction du nombre de courses « Premium », simplification des modes de paris, abrogation des conventions Grands Parieurs internationaux) ;
- réviser l'architecture des institutions des courses, alléger leurs dépenses de fonctionnement ;
- clarifier les rôles entre opérateurs de courses et opérateur de jeu, corrélativement doter le PMU d'un nouveau statut juridique et fiscal ;
- lever l'hypothèque TVA ;

[4] Président de la Fédération Française d'Equitation, Président de la Société LeTrot, Président France Galop, Président de la Société Hippique Française, Président de la Société Française des Equidés de Travail

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 - Envoi Préfecture le 21/11/2022 - Retour Préfecture le 21/11/2022

- développer les usages du cheval (équitation de sport et de loisir, tourisme, travail, équithérapie, sécurité, écologie) ;
- créer les conditions d'un dialogue confiant entre la filière et l'État (Comité de gouvernance de la filière cheval et délégué interministériel) ;
- confier à un Conseil de surveillance le suivi de la mise en œuvre du contrat entre l'État et les institutions des courses (réformes structurelles, plan d'économies, accompagnement financier). »

1.8.3. Analyse de la filière équine Hauts-de-France

Forces	Faiblesses
• Chantilly-courses hippiques, l'un des 3 plus grands centres d'entraînement au monde • De nombreuses compétitions internationales en sports équestres : 4 concours 3*, 2 concours 5* • Un élevage de qualité : 3 chevaux lors des 4 derniers JO. • Un savoir-faire reconnu dans le monde entier • Une filière non-mécanisable et non délocalisable (10% de l'emploi agricole régional) • Un tissu de bénévoles contribuant à notre développement économique • Installation d'entreprises sur des petites surfaces • Des entreprises innovantes • Une offre touristique variée	• Non renouvellement des générations • Une diminution de 30% des populations dans les différents secteurs • Une filière professionnelle en aval de la filière et souvent non reconnue comme agricole (sur le plan européen) • Entreprises la plupart du temps non éligibles aux aides agricoles • Une incapacité à faire émerger la filière « cheval territorial » disposant d'arguments durables • Une filière atypique où se mélangent professionnels et amateurs • Une petite filière agricole sur le plan régional
Atouts/Opportunités	**Menaces**
• Une région ayant une forte densité de population • Au cœur de la filière équine européenne, avec des voisins dynamiques • Des pays émergents en recherche de produits équins • Une structuration transversale de la filière	• Marché en maturité ou en baisse (FFE, PMU) • Changement des rythmes scolaires • Une TVA inadaptée (nouvelle Directive UE à mette en œuvre) • Une inaccessibilité au foncier • Augmentation des coûts (matières premières, alimentation, énergie, carburant…) • Impact de la crise sanitaire

1.8.4. Le Conseil des Chevaux Hauts-de-France est le fruit d'une volonté des acteurs du monde du cheval de se regrouper, à l'échelle d'une région

Cette association loi 1901 est composée de plusieurs organisations de la filière équine. Elle rassemble les acteurs régionaux de la filière équine et assure à ce titre leur représentation auprès de la collectivité Région.

Le Conseil des Chevaux rassemble : fédération régionale des courses, comités régionaux du trot et du galop, associations d'entraîneurs, associations et syndicats d'éleveurs de différentes races de sang ou de trait, comité régional d'équitation, organisateurs de manifestations, associations de promotion, organismes de formation, syndicats de marchands de chevaux, groupement de vétérinaires équins, associations d'artistes…

Le Conseil des Chevaux Hauts-de-France intervient dans les domaines de l'organisation, du conseil, des services, des relations avec les différents interlocuteurs de la filière : négociations, élaboration de politiques et programmes de développement, stratégie, accompagnement, information et formation.

Ses missions consistent à :

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 - Envoi Préfecture le 21/11/2022 - Retour Préfecture le 21/11/2022

- Développer la filière équine de manière durable et harmonieuse,
- Valoriser la filière et en faire la promotion,
- Participer au développement des professionnels par la formation,
- Soutenir et développer l'élevage et les activités hippiques,
- Fédérer la filière et élaborer une politique de développement,
- Représenter la filière et les acteurs auprès des institutions,
- Accompagner à la pérennisation des entreprises.

1.8.5. Les associations de la filière équine en Hauts-de-France

Elles sont rassemblées au sein de cinq collèges différents.

- **Collège Galop**
  - France Galop : société mère des courses au galop
  - Fédération des Eleveurs du Galop
  - Association des entraîneurs de chevaux de galop
  - Association des courtiers de chevaux de sang
  - Association des jockeys de galop
- **Collège Trot**
  - UPECT : association des éleveurs et propriétaires de Trotteurs des Hauts-de-France
  - QUALITROT : association des éleveurs de Picardie
  - Fédération des courses du Nord : groupement des hippodromes des Hauts-de-France
  - UNAT Nord Ile de France : association des drivers amateurs de trot
  - Comité régional du Trot : groupement des socioprofessionnels du trot
  - Conseil du Trot du Nord
- **Collège Sport et Loisir**
  - AECCP : Association des Eleveurs de Chevaux, des Cavaliers et des Propriétaires
  - CRE : Comité Régional d'Equitation des Hauts-de-France
  - ARAP : Association Régionale d'Attelage de Picardie
  - Association pour la promotion de l'équitation régionale
  - ACH : Association du Cheval Henson
  - Polo Club de Chantilly
- **Collège Trait**
  - Syndicat Trait du Nord
  - Syndicat Hippique Boulonnais
  - Syndicat des Bouchers du Nord
  - APCB : Association pour la Promotion du Cheval Boulonnais
- **Collège Transversal**
  - AFASEC : école des courses hippiques
  - Fédération Régionale des MFR Hauts-de-France
  - Association des Vétérinaires Equins Français
  - Association des Etalonniers de chevaux de sang
  - Ligue Française de protection des Equidés.

1.8.6. Les besoins exprimés par les collèges des sous-filières

Dans son rôle de coordination de la filière, le Conseil des Chevaux Hauts-de-France a animé un travail de collecte et a consolidé les besoins des cinq collèges :

- Consolider la structuration de la filière équine ;
- Accompagner la professionnalisation et la pérennisation des entreprises et proposer de vraies possibilités d'aides pour toutes les entreprises équines. Investissements et accompagnements à la création et à la gestion d'entreprise ;
- Aide aux investissements « autonomie de l'herbe » : clôtures, abris de pâtures, ... ;

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

- Soutenir l'accès au foncier ;
- Valoriser la filière régionale et ses atouts, développer la communication ;
- Soutenir et valoriser l'élevage régional tous secteurs confondus (trait, sport, loisir, course) qui est à la base de la filière équine ;
- Valoriser les actions en faveur du bien-être animal ;
- Développer les actions de soutien à la commercialisation des équidés nés en Hauts-de-France.

2. STRATEGIE REGIONALE

2.1. Hauts-de-France, Terres Equines d'Excellence : cinq leviers

2019 – 2022 : le premier « Plan cheval » de la Région Hauts-de-France

Un premier « plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages » a été voté en 2019 par la Région Hauts-de-France. Ce plan d'envergure (5,3 millions d'euros prévus) est le fruit d'un travail commun entre la Région et le Conseil des Chevaux Hauts-de-France. Ce dernier a assuré le lien avec les acteurs de la filière équine, tous secteurs confondus, et contribué à la mise en œuvre du plan par son programme d'activités de 2019 à 2022.

Cette première politique pluriannuelle en faveur de la filière équine a eu un réel impact et a permis de soutenir et valoriser des projets porteurs.

La politique d'aide à l'investissement a permis d'accompagner, au travers ce premier plan, 78 bénéficiaires et trois projets concernant deux hippodromes pour un total de plus de 2 millions d'euros de subventions. C'est une réelle réussite de cette politique qui montre bien l'attente et les besoins de cette filière en terme d'accompagnement.

En matière d'aide de fonctionnement, différents dispositifs ont été mis en œuvre durant ces 4 ans :

- Soutien à l'organisation de concours d'élevage pour la valorisation de la filière équine : 10 dossiers ont été retenus entre 2020 et 2022, période fortement marquée par les restrictions liées à la crise sanitaire ;
- Soutien à l'amélioration du débourrage des jeunes chevaux de sports et de courses : 131 dossiers retenus sur la durée du plan avec une proportion plus importante de dossiers liée aux chevaux de sport par rapport à ceux de courses ;
- Soutien à l'amélioration de la génétique des produits issus de l'élevage équin en région Hauts-de-France :
    - 217 dossiers ont été retenus sur 3 ans ;
    - ce dispositif à la particularité d'aider également des prestations de testage ADN uniquement pour les chevaux de race Henson : 176 dossiers éligibles ont été déposés.

Les années de ce plan ont été marquées par la crise sanitaire et par la présence d'actes de malveillances envers les équidés souvent hébergés en pâture. Deux réponses ont été apportés par la Région pour permettre :

- D'aider les cavaliers propriétaires de leur cheval de bénéficier d'un accompagnement pour l'entretien de l'équidé à hauteur de 120€ : 20 000€ ont été attribués.
- De répondre au besoin de la filière de s'équiper de matériel de vidéosurveillance : 7 bénéficiaires ont eu recours à cette aide.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Le troisième Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord, intégré au Plan cheval, a été mis en œuvre par :

- Le soutien aux deux syndicats d'élevage ;
- Le contrat d'élevage ;
- Diverses actions en faveur du développement des débouchés économiques.

La pérennisation des entreprises, et la professionnalisation des entrepreneurs en termes de création et gestion de structure, étaient des enjeux majeurs de ce premier plan, à ce titre de nombreuses actions ont été menées : audit, accompagnement personnalisé des porteurs de projets, lancement de label, création d'un annuaire interactif, formations continues, webconférences… et les professionnels de la filière ont répondu présents et confirmé l'intérêt de ces actions.

Le rayonnement du territoire, grâce à la valorisation de la filière équine régionale, de ses atouts et de son savoir-faire était également un levier important de ce premier plan. Cela s'est traduit par une montée en gamme de la communication et des actions de valorisation, renforçant la place importante de la région au sein de la filière. Performance des produits d'élevage, savoir-faire, races régionales, entreprises innovantes, tourisme équestre, infrastructures… autant d'atouts majeurs qui ont pu être valorisés.

Enfin, la relance de l'élevage régional était également un objectif de ce plan. Celui-ci a été atteint avec une hausse globale de 2 à 5% du nombre de naissances entre 2020 et 2021, malgré l'impact de la crise sanitaire. Ces efforts devraient être poursuivis, afin de confirmer cette tendance et être en mesure de répondre à la demande grandissante de chevaux dans les années à venir.

En 2022, une enquête a été menée, permettant de faire un premier bilan du « Plan cheval ». De nombreux échanges ont également été organisés avec les acteurs de la filière, en vue de proposer un renouvellement de la stratégie régionale, au plus proche de leurs besoins, en adéquation avec la priorité régionale en faveur de l'emploi.

2023-2026 : un deuxième Plan cheval qui poursuit et adapte les actions du précédent

Comme le précédent, ce nouveau plan s'attache particulièrement à renforcer l'impact du cheval sur l'économie et l'emploi. Avec la volonté de créer une dynamique à la fois transversale (l'ensemble des sous-filières) et verticale (de l'éleveur à l'utilisateur final), il prend en compte :

- Les caractéristiques des différentes catégories professionnelles
- Les relations entre les différentes familles du cheval
- Les politiques européennes
- Les études, réflexions, émissions d'avis sur l'activité en région des Hauts-de-France

Le plan présente cinq leviers à mettre en œuvre, en réponse aux principaux besoins exprimés par la filière :

- Gouvernance & coordination : structurer et organiser la filière
- Communication, image, événements : affirmer le positionnement des Hauts-de-France comme territoire équin de référence
- Emploi, formation, soutien aux projets : favoriser les projets de développement des acteurs économiques et territoriaux
- Elevage : renforcer la production régionale (préservation, montée en qualité, débouchés économiques) ;
- Transition énergétique : accroître le recours aux énergies renouvelables

Sur la base de ces leviers, un plan d'actions et un budget prévisionnels annuels sont proposés en annexe.
Les actions du premier plan ont été poursuivies, supprimées ou modifiées, en cohérence avec le premier bilan et les échanges menés avec les acteurs de la filière équine régionale.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

La stratégie et le plan d'actions sont bien entendu susceptibles d'être adaptés selon l'évolution du contexte, des besoins et des résultats obtenus, dans le cadre du suivi régulier de la démarche (cf. « gouvernance et évaluation »).

Levier 1 - Gouvernance & coordination

Objectif : structurer et organiser la filière

Rassemblée au sein du Conseil des Chevaux depuis 1999, la filière équine en Hauts-de-France a su monter des projets ambitieux. Sa représentation est aujourd'hui structurée et emploie plusieurs salariés qui permettent de conduire un ensemble d'actions pour fédérer et structurer les acteurs.

La Région poursuivra son soutien aux structures concernées :
- ✓ le Conseil des Chevaux comme représentant de l'ensemble de la filière
- ✓ le Comité Régional d'Equitation en tant que représentant de la Fédération Française d'Equitation

Priorité 1 : coordination de la filière - Conseil des Chevaux Hauts-de-France (CCHdF)

Comme évoqué plus haut, l'association vise à assurer un développement durable et harmonieux de la filière cheval. Elle agit à ce titre par :

- la coordination et gestion de la filière dans sa globalité, relations avec les Chambres d'Agriculture, les élus, les instituts techniques ;
- l'aide et le conseil au développement de projets régionaux ;
- les actions d'accompagnement pour la professionnalisation et la pérennisation des structures ;
- l'accompagnement des porteurs de projets
- la valorisation de l'innovation ;
- le soutien des membres du CCHDF dans leurs actions spécifiques à chaque secteur ;
- la réalisation de l'Observatoire Economique Régional.

Le CCHdF contribue à la mise en œuvre de plusieurs actions clés du Plan cheval, détaillées aux chapitres suivants : organisation d'événements, actions de communication et de promotion de la filière, sensibilisation à la création d'entreprise, labels qualité, accompagnements des porteurs de projets.

Priorité 2 : promotion de l'équitation - Comité Régional d'Equitation Hauts-de-France (CRE)

Les ligues et comités régionaux (ou inter-régionaux) sportifs, et les fédérations des sports régionaux, s'investissent dans le développement d'actions et dans la structuration de leur discipline, conformément à leurs directives fédérales, et en cohérence avec les priorités de la politique sportive.

En 2017, sous l'impulsion de la nouvelle politique, les ligues fusionnées (ou en cours de fusion) ont été invitées à proposer des actions entrant dans les 4 grands enjeux de la nouvelle politique sportive régionale : l'Excellence, l'Emergence, l'Evolution vers le sport du 21ème siècle et l'Emploi. La Région soutient le Comité Régional d'Equitation Hauts-de-France sur des actions relatives aux trois premiers enjeux.

L'action « Excellence » s'attache à valoriser les meilleurs cavaliers régionaux du circuit fédéral catégorie « Amateur », dans 2 disciplines olympiques : le concours de sauts d'obstacles (C.S.O.) et le dressage et dans deux disciplines reconnues de haut niveau : l'attelage et l'endurance.

L'objectif principal de l'action « Emergence » consiste à améliorer le niveau des compétiteurs cavaliers afin de faciliter leur accès au sport de haut niveau.

Enfin, trois actions « Evolution vers un sport du 21ème siècle » :

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 - Envoi Préfecture le 21/11/2022 - Retour Préfecture le 21/11/2022

- Assurer la promotion de l'équitation auprès des publics en situation de handicap social, mental et moteur ;
- Développer la pratique de l'équitation pour tous dans les zones rurales de revitalisation (ZRR) ;
- Favoriser la mixité hommes-femmes en proposant des activités équestres mixtes et adaptées aux différents publics.

Levier 2 - Communication, image, événements

Objectif : affirmer le positionnement des Hauts-de-France comme territoire équin de référence

Pour professionnaliser la filière équine et la développer, il convient de la promouvoir aux échelles régionale, nationale et aussi internationale. Nous devons profiter de la réputation de la France en matière équine ainsi que de celle de notre région.

La Région appuiera :
- ✓ **Les manifestations sportives** de haut niveau ;
- ✓ **L'organisation et la participation à des événements ;**
- ✓ **Des actions de communication et de promotion** de la filière, en France et à l'international, développement du bien-être humain et animal et de labels qualité, dans le cadre du programme d'activités du Conseil des chevaux Hauts-de-France.

Priorité 3 : manifestations sportives de haut niveau

Les manifestations sportives éligibles à la politique sportive régionale sont de niveau national / international, inscrites aux calendriers des fédérations. La priorité est portée sur les disciplines olympiques, paralympiques et celles reconnues de haut niveau par le Ministère des Sports.

Aussi, concernant les manifestations équestres, il a été décidé de retenir :

- les disciplines référencées à la Fédération Equestre Internationale ;
- les compétitions internationales de 2* à 5* référencées à la Fédération Equestre Internationale et le cas échéant signalées « Officielle ou W-Coupe du monde » ;
- les compétitions de niveau national Pro Elite Grand Prix et Am Elite Grand Prix ; à décliner selon les disciplines ;
- les étapes obligatoires de sélection au championnat de France SHF (4-6 ans) ;
- le souhait d'accueillir la tenue de Championnats de France (ou Europe, Monde) pour contribuer au rayonnement du territoire.

Les compétitions équestres de ces catégories sont peu ou prou récurrentes de manière annuelle sur le territoire. La prise en compte des disciplines haut-niveau, comme l'endurance et l'attelage, crée un véritable équilibre de la participation de la collectivité sur les événements d'excellence de la région.

Priorité 4 : organisation et participation à des événements

D'une part, des colloques, tables-rondes et rencontres. Ces événements professionnels rassembleront différents domaines du monde équestre, autour de questions clés pour la filière et de thèmes tels que l'entrepreneuriat, le numérique...

D'autre part, une participation à des salons et événements existants : tels que le Horse Meet'up en Normandie, permettant de valoriser nos entreprises innovantes au niveau national et International, des événements à l'international tels que ceux organisés au Maryland dans le cadre du partenariat avec la Région Hauts-de-France pour valoriser les atouts de notre filière régionale, événements d'élevage permettant de soutenir la commercialisation des équidés nés en Hauts-de-France.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 - Envoi Préfecture le 21/11/2022 - Retour Préfecture le 21/11/2022

Les structures animatrices de la filière mentionnées ci-dessus (levier 1) agissent aussi par la gestion et la participation à différentes manifestations, afin de valoriser la filière équine au sein de la filière agricole : Terres en Fête (Arras), salons locaux, régionaux, nationaux, européens, routes Européennes du Cheval de Trait, foires agricoles...

Une attention particulière sera apportée à la valorisation des atouts régionaux évoqués dans le contexte : arts et spectacles équestres, initiatives innovantes (équithérapie, hippothérapie…).

Priorité 5 : actions de communication et de promotion de la filière, en France et à l'international

La Région soutiendra des actions de communication sur lesquels elle pourra être présente en tant que partenaire. Il s'agira notamment de créer et diffuser de nouveaux supports :

- valoriser l'ensemble des atouts de la filière équine régionale
- développer des supports ;
- soutenir les actions de communication de la filière
- améliorer la communication des acteurs de la filière
- formaliser une offre "export" appuyée sur les savoir- faire locaux.

Priorité 6 : bien-être humain (équithérapie, handicap) et animal

Dans ces deux domaines fortement émergents, il s'agira de créer la rencontre entre les structures du domaine social & les centres équestres d'une part, et d'autre part de valoriser les bienfaits pour les publics et l'intérêt pour les clubs.

Priorité 7 : création, gestion et promotion de labels qualité

Par le développement du label Equures, axé sur le respect de l'environnement et du bien-être animal, et du label Qualit'équidés, axé sur le respect de la règlementation ; trois points sur lesquels il est nécessaire que les structures de la filière s'améliorent.

Levier 3 – Emploi, formation, soutien aux projets

Objectif : favoriser le développement des acteurs économiques et territoriaux

Du fait des facteurs adverses évoqués plus haut et afin de tirer parti des nouvelles opportunités

La Région soutiendra des actions bénéficiant à l'ensemble des acteurs :
- ✓ Connaissance du fonctionnement et des enjeux de la filière
- ✓ Adéquation entre offre et demande d'emplois

Et des actions ciblées sur des besoins clés :
- ✓ Aides à la création et au développement des entreprises
- ✓ Amélioration des installations
- ✓ Valorisation du patrimoine, développement du tourisme équestre

Priorité 8 : connaissance du fonctionnement et des enjeux de la filière

Produire des références techniques et économiques pour une meilleure connaissance de l'activité des acteurs.

En cohérence avec les actions menées pour les autres filières animales du Programme Régional Elevage, les Chambres d'Agriculture de la région proposent de mener des actions spécifiques destinées aux entreprises équines. Deux volets sont proposés :

1. Acquisition et valorisation de références en produisant des documents et outils à partir de références techniques, économiques, sociales et environnementales, établies dans des structures pilotes (16 exploitations en Hauts-de-France).

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 - Envoi Préfecture le 21/11/2022 - Retour Préfecture le 21/11/2022

2. Diffusion régionale des références équines pour aider les entreprises équestres des Hauts-de-France à relancer leur activité suite à l'impact du Covid-19 sur leur revenu, via des supports écrits et réunions d'échanges.

Initié en 2020, ce travail aide les dirigeants à prendre conscience des forces et faiblesses de leur activité, améliorer leur résilience, maintenir l'équilibre économique et donc les emplois des structures.

Réaliser des études ad-hoc par territoire

La Région pourra soutenir la réalisation d'études, spécifiques aux enjeux de certains sites clés pour la filière au sein du territoire. Lors du premier Plan cheval, cette enveloppe a été sollicitée par deux collectivités :

- Communauté de communes de Desvres-Samer : évolution du modèle d'activité de la Maison du cheval Boulonnais ;
- Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois : développement local de la filière équine.

Priorité 9 : adéquation entre offre et demande d'emplois

Adapter l'offre de formation professionnelle et d'apprentissage.

La filière dispose d'une offre consistante, soutenue par la Région. Les actions référencées dans le cadre du Programme Régional de Formation peuvent être commandées, à tout moment, par les territoires si le besoin est identifié et réel : CAP agricole Métiers de l'agriculture, BPA Travaux de la production animale, CAP agricole Maréchal-ferrant, CAP agricole Palefrenier soigneur. Des dispositifs spécifiques peuvent permettre le subventionnement des formations non référencées : Chèque Pass Formation, Pass Emploi Entreprise.

Les centres de formation des apprentis proposent diverses formations aux métiers de la filière, telles que : conduite et gestion d'entreprise hippique, éducation et travail des jeunes équidés, cavalier d'entraînement, palefrenier soigneur, maréchal ferrant…

La Région et la filière veilleront à ce que l'offre de formation soit bien adaptée à l'évolution des besoins du marché (carte de formation).

Améliorer la rencontre entre offre et demande d'emplois

Une concertation sera engagée entre la Région, le Conseil des Chevaux, l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (Equiressources) et la Fédération Française d'Equitation. Il s'agit de s'assurer que l'offre et la demande d'emplois dans la filière équine en Hauts-de-France se rencontrent dans de bonnes conditions. Un relais entre les employeurs de la filière et le dispositif régional Proch'Emploi sera envisagé si pertinent.

Priorité 10 : aides à la création et au développement des entreprises

Sensibiliser aux enjeux de la création d'entreprise

Des actions seront inclues dans le programme d'activités du CCHdF, l'objectif étant d'assurer la pérennité des entreprises des nouveaux installés.

Proposer un service d'accompagnement personnalisé spécifique à la filière, sur mesure ou en groupe

Ce service sera mis en place via la démarche Equi-projet, créée par le Conseil des Chevaux Normandie, qui propose un plan d'accompagnement personnalisé aux futurs installés, encadré par des spécialistes économiques et professionnels de la filière équine.

De plus un service d'accompagnement par un Parc d'Innovation régional dans les phases de pré-incubation, incubation et accélération, pourrait être installé : soit au sein d'un Parc existant (ex. Compiègne-Beauvais - techniques agricoles et bioéconomie) soit au sein d'un nouveau parc à créer. Une étude d'opportunité sera menée à cet effet.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Enfin, la création d'un *cluster* (entité juridique à visée économique qui regroupe des entreprises et des organismes pour favoriser les échanges de compétences, de connaissances et d'équipements) équin, pourrait être soutenue par le plan *Booster filières* de la Région, sous réserve d'éligibilité au cadre d'intervention.

Priorité 11 : amélioration des installations

Soutenir les investissements de la filière équine : ce dispositif a été mis en place fin 2019 à la suite de l'adoption du premier Plan cheval. Fortement sollicité, il permet de soutenir des projets d'amélioration d'installation équestres en vue de renforcer la pérennité des structures accompagnées : entreprises, associations, collectivités territoriales et leurs groupements, portant des projets de développement ou d'amélioration d'une activité en lien avec les équidés.

De nombreuses structures ayant déjà bénéficié d'aides à l'investissement ont créé de l'emploi, selon les bilans a posteriori qui ont été réalisés. Afin de renforcer son impact, le dispositif dans sa nouvelle mouture sera proposé sous forme d'appel à projets, plus sélectif par rapport au potentiel économique et à la cohérence et l'intérêt du projet au sein de la filière équine régionale.

Une grille de notation permettra d'évaluer les projets sous tous leurs aspects (économie, emploi, rayonnement, cohérence, pérennisation…). Les porteurs de projets auront la possibilité, s'ils le souhaitent, d'être accompagnés par le Conseil des Chevaux Hauts-de-France dans le montage de leur dossier.

Soutenir la modernisation des hippodromes et des équipements sportifs de proximité

Comme exposé plus haut, les courses hippiques sont importantes car elles contribuent au financement de l'ensemble de la filière et au développement autour d'elles d'entreprises équines. Les principaux sites emploient chacun quelques salariés.

Afin de permettre aux hippodromes de rester compétitifs des travaux de modernisation peuvent s'avérer nécessaires, pour offrir un accueil de qualité aux compétiteurs et au public, continuer au rayonnement des Hauts-de-France, ou en vue d'améliorer le bien-être équin. Le dispositif mis en place fin 2019 est donc reconduit : les porteurs de projets auront la possibilité, s'ils le souhaitent, d'être accompagnés par le Conseil des Chevaux Hauts-de-France dans le montage de leur dossier de demande.

Les stades équestres

Dans le cadre d'investissements, les stades équestres pourront quant à eux bénéficier du dispositif dédié aux Équipements sportifs de proximité (EQSP – Direction des Sports), sous réserve d'éligibilité.

Les porteurs de projets auront la possibilité, s'ils le souhaitent, d'être accompagnés par le Conseil des Chevaux Hauts-de-France dans le montage de leur dossier de demande.

Priorité 12 : valorisation du patrimoine, développement du tourisme équestre

Appuyer les activités liées au tourisme équestre : mise en tourisme d'itinéraires, hébergements, métiers d'art, accompagnement des structures dans une démarche de marketing au regard de la segmentation client …

Le premier plan cheval régional a permis, dans le domaine du tourisme équestre, de mettre en place des partenariats autour de l'évènementiel (Equirando, jumping de Chantilly, Route du Poisson…) et de travailler sur la mise en place d'un itinéraire équestre Européen, la Route Européenne d'Artagnan.

Le travail entrepris avec les acteurs a mis en évidence une nécessaire structuration des acteurs et des initiatives autour de ce sujet et un besoin de décloisonnement entre les acteurs du secteur équestre et ceux du tourisme. Il a également mis en évidence des spécificités territoriales sur ce sujet.

Aussi dans le cadre du plan cheval 2023-2026, la Région souhaite poursuivre l'accompagnement de la mise en tourisme de la Route Européenne d'Artagnan, notamment en soutenant la mise en place de services innovants ou d'hébergements équestres. Sur ce deuxième point une attention particulière sera apporté aux projets portant le label Cheval Etape, leur permettant d'avoir une visibilité nationale via le site Géocheval.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Concernant l'itinérance douce, une nouvelle dynamique sera prioritaire, à savoir le développement de l'offre de tourisme équestre sur le littoral et l'arrière-pays. Une attention particulière sera portée aux expérimentations qui proposeront le développement et l'essaimage de nouveaux produits touristiques incluant l'utilisation des races régionales ou à des opérations de mise en tourisme des itinéraires équestres.

Le développement du tourisme équestre pourra être un enjeu des Contrats de Rayonnement Touristique que la Région signe avec les territoires, si ceux-ci en font une priorité, et être financé dans ce cadre. Cela permettra également de faciliter la mise en relation entre l'offre et la demande sur le sujet en encourageant les partenariats entre les acteurs du tourisme d'un territoire (professionnels, institutionnels) et les acteurs du tourisme équestre (voire des centres équestres pour ceux qui souhaiteraient se diversifier ou organiser des évènementiels).

La Région apportera son soutien à la promotion des projets d'hébergement équestre via la mise en visibilité de l'offre sur la plateforme « weekendesprithautsdefrance » portée par la Comité Régional de Tourisme « Hauts-de-France Tourisme » pour les projets qui souhaitent s'investir dans une démarche de progrès et de customisation de leur offre.

Elle proposera également aux acteurs de la filière de s'engager dans la voie de la professionnalisation en les accompagnant dans une démarche de segmentation de l'offre afin d'offrir un service adapté aux attentes des cibles de clientèle. »

Encourager les initiatives culturelles, sportives et les animations locales dans le cadre d'une valorisation des traditions populaires :

Les événements équestres éligibles aux critères du dispositif « Hauts-de-France en Fête » pourront envisager d'être soutenus à ce titre, sous réserve de crédits disponibles.

Levier 4 - Elevage

Objectif : renforcer la production régionale (préservation, montée en qualité, débouchés économiques)

La Région encouragera :

- ✓ **L'amélioration et la valorisation de l'élevage régional :**
  - Soutien aux associations d'éleveurs et de propriétaires
  - Aides directes aux propriétaires et éleveurs
- ✓ **La sauvegarde et la valorisation des races locales de trait :**
  - Par un quatrième contrat d'élevage 2023-2026
  - Et par le développement des débouchés économiques (« cheval territorial »)

Priorité 13 : amélioration et valorisation de l'élevage régional

Dans le questionnaire mené auprès des acteurs de la filière équine, l'élevage apparaît comme la première priorité à soutenir, étant à la base de l'ensemble de la filière. Les éleveurs rencontrent de grandes difficultés ces dernières années, notamment avec la hausse des coûts. Il semble indispensable de soutenir et valoriser la production et les éleveurs régionaux, en incitant les éleveurs à monter en gamme dans la qualité de leur production, et en accompagnant la valorisation pour faciliter la commercialisation.

Soutenir les associations d'éleveurs et de propriétaires et structures organisatrices de concours d'élevage ou de vente de chevaux.

Depuis fin 2019, un dispositif spécifique permet de soutenir l'organisation de concours de foals, yearling, poulinières et étalons : première valorisation des produits nés en Hauts-de-France, pour une valorisation dans les championnats nationaux, porte vers la commercialisation des équidés, par exemple en incitant les organisateurs de ces événements :

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

- à les améliorer, quant à la qualité de l'organisation en cohérence avec la montée en gamme de la production
- et à proposer des solutions de soutien à la valorisation et commercialisation des équidés présentés (vidéo, accueil de délégation,…).

A partir de 2023, cette aide permettra de soutenir les événements de ventes d'équidés (ventes aux enchères ou vente amiable), à condition qu'ils soient ouverts à tous les éleveurs de la région, et pas restreints à un groupe.

Les éleveurs ont sollicité des solutions en termes de commercialisation d'équidés, face aux difficultés rencontrées. Ces ventes peuvent s'avérer couteuses pour l'organisateur, et à ce jour elles ne sont plus organisées en région Hauts-de-France. Néanmoins elles se développent dans d'autres régions car elles représentent une réelle opportunité de commercialisation pour les éleveurs, leur offrant un large panel de clients potentiels.

Ces événements pourraient également participer au rayonnement de la région Hauts-de-France, comme le font les ventes organisées en Normandie ou en Ile-de-France, qui attirent désormais une clientèle internationale..

Proposer des aides directes aux propriétaires et éleveurs :

Amélioration génétique

Cette aide vise à rendre accessibles aux éleveurs des actions plus qualitatives d'amélioration génétique auxquelles ils n'auraient pas recours sans soutien. Il s'agit de la continuité du dispositif créé dans le cadre du premier plan filière équine.

Elle a été fortement sollicitée. Certains produits nés grâce à ce soutien ont été primés lors des finales nationales d'élevage. Il est donc proposé de poursuivre ce dispositif, dont les résultats seront visibles sur le long terme, grâce à une production améliorée, permettant une meilleure commercialisation pour les éleveurs et participant au rayonnement de la Région Hauts-de-France, au niveau national et international, comme le font de grands champions nés dans la région, tels que Nino des Buissonnets ou Fair Lady des Broucks, par exemple.

L'attribution de l'aide est conditionnée à la rédaction d'une lettre de motivation par l'éleveur, évaluée par un jury organisé par l'association professionnelle représentative, et limitée à 1 jument / an / éleveur.

Prime à la naissance pour les poulains de race Henson

Cette race locale créée dans les années 80 est en voie de développement. Elle connaît une demande grandissante en termes d'achats de chevaux, du fait notamment de la polyvalence et de la praticité de ce cheval. Cependant elle n'est pas en mesure aujourd'hui de répondre à cette demande en termes d'effectif.

D'autre part le fait que les chevaux soient vendus de plus en plus jeunes pour répondre à la demande, réduit le nombre de poulinières ce qui engendre deux risques : la consanguinité, puis la disparition de la race car trop peu de renouvellement des poulinières.

Une prime à la naissance inciterait les éleveurs à conserver leurs juments à l'élevage plutôt que de les vendre, et ainsi renouveler et développer le cheptel.

Acquisition de dispositifs de surveillance de poulinage

Les risques encourus lors du poulinage sont nombreux et peuvent entraîner la mort du poulain, de la poulinière ou des deux. La période de poulinage représente un enjeu important pour l'éleveur. De nombreux frais étant engagés dès la saillie, la perte d'un poulain ou d'une poulinière représente un enjeu économique.

Être présent au moment du poulinage permet d'assister la jument en cas de complications, puis de s'assurer de la bonne santé du poulain et de la jument ensuite, et enfin de vérifier le bon déroulement des étapes suivantes (allaitement, délivrance…). L'élevage et la commercialisation d'équidés étant un secteur en tension, nombreux sont les éleveurs qui ne peuvent se permettre l'investissement que représentent un système de détection de poulinage. Cette intervention a été fortement sollicitée par les éleveurs des différents secteurs (course, sport et trait).

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Comme les autres aides, en particulier celles qui seront créées, son impact sera mesuré en cours et à l'issue de ce nouveau plan cheval.

Priorité 14 : sauvegarde et valorisation des races locales de trait

En raison d'une situation démographique préoccupante tant pour le cheval Boulonnais que pour le Trait du Nord, l'Etat, au travers de son établissement public l'IFCE, les ex-Régions Nord-Pas de Calais et Picardie, le syndicat mixte « Espaces Naturels Régionaux » par l'intermédiaire du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG), les acteurs privés réunis au sein des syndicats de race agréés ou encore d'associations locales de promotion et de développement, se sont concertés pour concevoir un **« Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord »** contribuant au maintien de la biodiversité

.

Le premier plan a été mis en œuvre pour la période 2011-2014 et suivi par un second puis un troisième plan pour les périodes 2015-2018 et 2019-2022. Diverses mesures parmi lesquelles des primes d'encouragement à la reproduction de juments, versées aux éleveurs, ont permis de maintenir les effectifs.

La quatrième édition 2023 – 2026 s'inscrit dans la continuité du plan précédent, avec un renforcement du soutien à la naissance et un renforcement des certaines actions en faveur de l'utilisation des chevaux. Ce « PSV4 » est annexé au Plan cheval. Cette démarche partenariale est structurée comme suit.

Axe 1 : poursuivre le développement et la structuration de filières « chevaux de trait » en Hauts-de-France

7 mesures regroupées selon 2 objectifs stratégiques ont été choisies et mises au point par l'ensemble des partenaires :

- Soutenir la production et la sélection (amont de la filière) :
  - Mesure 1 : Encourager la mise à la reproduction de juments et lutter contre la consanguinité (contrat d'élevage « Maintien de la Biodiversité »)
  - Mesure 2 : Favoriser la création de nouveaux élevages
  - Mesure 3 : Mieux insérer l'élevage de chevaux de trait dans la production agricole
  - Mesure 4 : Assurer une conservation pérenne du patrimoine génétique
- Favoriser l'utilisation des chevaux (aval de la filière) :
  - Mesure 5 : Encourager l'élevage de jeunes chevaux à la traction animale en organisant des concours d'utilisation
  - Mesure 6 : Améliorer les conditions de mise sur le marché des chevaux, susciter, expérimenter et pérenniser de nouvelles utilisations, en particulier dans les domaines agricole et touristique
  - Mesure 7 : Accentuer la formation auprès des utilisateurs

Le contrat d'élevage, mis en place par la Région, évolue ainsi :

- prime à la naissance revalorisée (+100€, sauf Boulonnais ne respectant pas la condition de consanguinité) ;
- prime à 2 ans maintenue et inchangée ;
- prime à 3 ans maintenue, à la fois ajustée et élargie à la présentation en concours d'élevage, en plus des concours d'utilisation.

L'aide régionale « Cheval territorial » est réorientée via un cadre plus large mais sélectif (appel à projets), permettant de soutenir, en fonctionnement et en investissement, les projets innovants depuis leur élaboration jusqu'à leur mise en œuvre, dans une logique de pérennisation

Axe 2 : conforter la place des deux syndicats de race dans leurs rôles de coopération, d'accompagnement et de développement économique et territorial

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Les syndicats de race réunissent et fédèrent les partenaires et acteurs dans le domaine du développement, de l'utilisation et de l'élevage chacune dans leur espace géographique (berceau de race). La Région participe financièrement au fonctionnement courant des deux syndicats, dans le cadre d'un budget prévisionnel annuel et d'un plan d'action annuels validés préalablement.

Levier 5 - Transition énergétique

Objectif : accroître le recours aux énergies renouvelables

La Région soutiendra :
- ✓ **la valorisation des fumiers par la méthanisation**
- ✓ **le recours au photovoltaïque en autoconsommation**

Priorité 15 : transition énergétique adaptée aux besoins de la filière

La stratégie régionale en faveur du développement des énergies renouvelables consiste notamment à accompagner la montée en compétence des collectivités et des acteurs locaux, en mettant en œuvre des moyens pour déployer les ENR dans une logique territoriale.

Parmi les différents types d'énergie soutenus par la Région, les entreprises équestres ont vocation à être aidées en particulier en matière de valorisation des fumiers par la méthanisation et le recours au solaire photovoltaïque en auto-consommation.

Au vu des besoins de la filière équine, l'aide régionale portera en particulier sur :

- La valorisation du fumier équin : déploiement de la plate-forme « Valfumier » en Hauts-de-France, une expérimentation portée dans d'autres régions par l'IFCE ;
- Photovoltaïque : promotion du nouvel appel à projets régional au sein de la filière.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

3. GOUVERNANCE ET EVALUATION

Deux instances de gouvernance

1/ Un comité de pilotage stratégique (COPIL) réunit une à deux fois l'an, les représentants décisionnaires des deux principaux partenaires du Plan : Région Hauts-de-France & Conseil des Chevaux Hauts-de-France.

Une première réunion du COPIL se tiendra en début de chaque année afin d'évaluer les résultats annuels de la mise en œuvre du Plan et de ses mesures, les engagements de chaque bénéficiaire des aides régionales. Il s'appuiera sur les données issues de l'Observatoire Economique Régional de la filière et tout autre élément utile à l'évaluation du plan, notamment en termes d'impact sur l'emploi et le développement territorial. Ce COPIL validera les priorités et déterminera les orientations essentielles de l'année en cours.

Une seconde réunion du COPIL pourra se tenir au second semestre de chaque année. Elle sera orientée principalement sur les actions liées aux enjeux économiques, aux actions territoriales, partenariales, et le cas échéant, pourra s'élargir à d'autres structures publiques ou privées agissant à la mise en œuvre du Plan (COPIL élargi).

2/ Un comité de pilotage technique (COTEC) du Plan se réunit au moins 2 fois par an dans le format approprié pour suivre la mise en œuvre des différentes mesures du Plan « Cheval & équitation » et préparer les éléments nécessaires aux orientations du COPIL stratégique.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

4. FINANCEMENT PREVISIONNEL 2023-2026

Les tableaux ci-dessous indiquent les actions, porteurs et les **enveloppes prévisionnelles**, sous réserve :

- du vote du budget annuel de la Région Hauts-de-France ;
- du vote des délibérations relatives aux différentes actions envisagées ;
- des dossiers éligibles qui seront effectivement reçus et validés.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

levier 1 - gouvernance & coordination : structurer et organiser la filière

	Priorités	Actions	Porteur externe	Porteur RHDF	Fonct. / Invest.	2023-2026
1	**Coordination de la filière**	Fonctionnement courant et représentation de la filière	Conseil des Chevaux	DADR	F	848 000
2	**Promotion de l'équitation (ligue régionale)**	Fonctionnement et programme d'activités annuel	Comité Régional d'Equitation	DSJVA	F	108 000
	TOTAL LEVIER 1					**956 000**

levier 2 - communication, image, événements : affirmer le positionnement des Hauts-de-France comme territoire équ

	Priorités	Actions	Porteur externe	Porteur RHDF	Fonct. / Invest.	2023-2026
3	**Manifestations sportives**	De niveau national / international inscrites aux calendriers des fédérations. La priorité est portée sur les disciplines olympiques, paralympiques, de haut niveau.	Associations organisatrices	DSJVA	F	600 000
4	**Organisation et participation à des événements**	Terres en Fête, routes Européennes du Cheval de Trait, foires agricoles	Conseil des Chevaux	DADR	F	44 000
		Participation à des salons locaux, régionaux, nationaux, européens.	Conseil des Chevaux	DPEAP	F	60 000
		Colloques, tables-rondes, rencontres	Conseil des Chevaux	DADR	F	40 000
5& 6& 7	**Actions de communication, promotion de la filière en France et à l'international**	Création et diffusion de supports Conseil et aide aux professionnels : amélioration de l'image	Conseil des Chevaux	DPEAP	F	40 000
		Promotion du bien-être humain et animal et de labels qualité	Conseil des Chevaux	DADR	F	40 000
	TOTAL LEVIER 2					**824 000**

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 - Envoi Préfecture le 21/11/2022 - Retour Préfecture le 21/11/2022

levier 3 - emploi, formation, soutien aux projets : favoriser les projets de développement des acteurs économiques

	Priorités	Actions	Porteur externe	Porteur RHDF	Fonct. / Invest.	2023-2026
8	**Connaissance du fonctionnement de la filière**	Programme d'activités annuel, dont acquisition et diffusion de références économiques	Chambre d'agriculture	DADR	F	80 000
		Etudes "développement de la filière cheval" par territoire	Collectivités, organismes publics	DADR	F	60 000
9	**Adéquation offre et demande d'emplois**	Adapter l'offre de formation professionnelle et d'apprentissage Améliorer la rencontre entre offre et demande d'emplois	Conseil des Chevaux	DADR	-	0 (temps RHDF / fonctionnement CCHDF)
10	**Aides à la création et au développement des entreprises**	Sensibilisation aux enjeux de la création d'entreprise	Conseil des Chevaux	DADR	F	20 000
		Service d'accompagnement personnalisé spécifique à la filière, sur mesure ou en groupe	Conseil des Chevaux	DADR	F	80 000
11	**Amélioration, modernisation des équipements**	Aide aux projets d'investissement des structures équestres… hors stades équestres et hippodromes	Entreprises, associations, collectivités	DADR	I	1 560 000
		Aide à la modernisation des hippodromes	Sociétés de courses	DADR	I	200 000
12	**Tourisme & patrimoine**	Soutien aux événements	Associations organisatrices	DSJVA	F	Aides ouvertes à la filière sans enveloppes dédiées
		Développement du tourisme équestre	Entreprises, collectivités	MITA	F/I	
	TOTAL LEVIER 3					**2 000 000**

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

levier 4 - élevage : renforcer la production régionale (préservation, montée en qualité, débouchés économiques)

	Priorités	Actions	Porteur externe	Porteur RHDF	Fonct. / Invest.	2023-2026
13	**Amélioration et valorisation de l'élevage régional**	Soutien à l'organisation de concours d'élevage et de ventes d'équidés	Associations	DADR	F	160 000
		Soutien à l'amélioration génétique des chevaux de sport et de course, au developpement de la race Henson	Eleveurs	DADR	F	520 000
		Aide à l'acquisition de dispositifs de surveillance de poulinage	Eleveurs	DADR	I	40 000
14	**Plan de sauvegarde et de valorisation n°4 du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord**	Programmes d'activités annuels des syndicats d'élevage	Syndicats Boulonnais & Trait du Nord	DADR	F	712 000
		Contrat d'élevage (primes)	Eleveurs	DADR	F	520 000
		Appel à projets "cheval territorial"	Collectivités, organismes publics, entreprises	DADR	F	200 000
					I	200 000
	TOTAL LEVIER 4					**2 352 000**

levier 5 - transition énergétique : accroître le recours aux énergies renouvelables

	Priorités	Actions	Porteur externe	Porteur RHDF	Fonct. / Invest.	2023-2026
15	**Transition énergétique adaptée aux besoins de la filière**	Valorisation des fumiers	IFCE	DADR	F	20 000
		Photovoltaïque	Entreprises équestres	DTRI	I	Aide ouverte à la filière sans enveloppe dédiée
	TOTAL LEVIER 5					**20 000**

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 - Envoi Préfecture le 21/11/2022 - Retour Préfecture le 21/11/2022

SOUTIEN RHdF PAR BUDGET	
DADR	**2023-2026**
FONCTIONNEMENT	3 344 000
INVESTISSEMENT	2 000 000
DPEAP	
FONCTIONNEMENT	100 000
DSJVA	
FONCTIONNEMENT	708 000
TOTAL	**6 152 000**

SOUTIEN RHdF PAR BENEFICIAIRE	
	2023-2026
Conseil des chevaux	1 072 000
Comité régional d'Equitation	108 000
Chambre d'agriculture	80 000
IFCE	20 000
Syndicats Boulonnais et Trait du Nord	712 000
Eleveurs	1 040 000
Autres : entreprises, collectivités, associations	3 020 000

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

5. ANNEXE :

CONVENTION-CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET FEDERATEUR ET STRATEGIQUE

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DU CHEVAL BOULONNAIS ET DU CHEVAL TRAIT DU NORD (PSV N°4)

2023 – 2026

Les signataires :

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Convention – cadre pour la mise en œuvre du

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DU CHEVAL BOULONNAIS ET DU CHEVAL TRAIT DU NORD

2023 - 2026

Entre les soussignés :

La **Communauté de Communes de Desvres-Samer** sise 41 rue des Potiers BP41 - 62240 Desvres, représentée par Claude PRUDHOMME, Président

indifféremment désignée ci-après par la Communauté de Communes de Desvres-Samer ou la CCDS,

Le **Conseil des Chevaux Hauts-de-France** sis 60 rue Edouard Leduc 62570 WIZERNES, représenté par Alain COEUGNIET, Président

indifféremment désigné ci-après par le Conseil des Chevaux Hauts-de-France ou le CCHdF,

et

L'**Institut Français du Cheval et de l'Equitation** sis, BP 207 – Terrefort – 49411 SAUMUR cedex, représenté par Jean-Roch GAILLET, Directeur Général

indifféremment désigné ci-après par l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation ou l'IFCE,

L'Institut de Genech sis rue de la libération – 59242 GENECH, représenté par Benoît VANHOVE – Président

et

Espaces Naturels Régionaux (syndicat mixte) sis 6 rue du Bleu Mouton - BP 73 - 59028 LILLE CEDEX, au titre des activités du **Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France**, représenté par Anthony JOUVENEL, Président

indifféremment désigné ci-après par Syndicat mixte Espaces naturels régionaux, Espaces naturels régionaux, ENRx ou CRRG

et

Le **Syndicat Hippique Boulonnais** sis Maison du cheval - 1212 avenue Henri Mory - 62830 SAMER, représenté par Didier PECQUART, Président,

indifféremment désigné ci-après par le Syndicat Hippique Boulonnais ou le SHB ou l'OS

et

Le **Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord**, sis Hôtel de Ville - 59407 CAMBRAI - représenté par Bertrand BLONDIAU, Président,

indifféremment désigné ci-après par le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord ou le Syndicat du Trait du Nord ou le SECTDN ou l'OS,

et

La **Région Hauts-de-France** sise 151 Avenue du Président Hoover - 59 555 LILLE CEDEX, représentée par Xavier BERTRAND, Président

indifféremment désignée ci-après par le Conseil régional ou la Région,

Ont convenu ce qui suit …

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-2 et L 4221-1,

Vu la décision 96/78/CE de la Commission du 10 janvier 1996 fixant les critères d'inscription et d'enregistrement des équidés dans les livres généalogiques à des fins de sélection et notamment son article premier,

Vu l'arrêté NOR AGRR0201946A du 4 septembre 2002 fixant les modalités d'attribution de subventions aux syndicats d'élevage agréées pour intervenir dans la sélection et l'amélioration génétique des équidés et notamment son article 1,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2002 portant création du Syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais et notamment son article 1,

Vu la délibération du 28 avril 2003 du Comité syndical adoptant le nom d'Espaces Naturels Régionaux pour désigner le Syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais,

Vu l'arrêté du 29 mai 2006 NOR: AGRF0600968A relatif aux conditions générales de tenue des stud-books des espèces équine et asine,

Vu l'arrêté NOR AGRF0805398A du 24 janvier 2008 modifié relatif à l'insémination artificielle dans les espèces équine et asine,

Vu l'arrêté du 24 avril 2009 NOR: AGRF0909511A relatif aux races et appellations des équidés,

Vu le décret n° 2010-90 du 22 janvier 2010 relatif à l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation,

Vu le Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord 2011-2014 adopté par la Commission Permanente du Conseil Régional Nord-Pas de Calais réunie le 14 mars 2011 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON,

Vu la Convention cadre du Plan de Sauvegarde et de Valorisation du cheval Boulonnais et Trait du Nord 2011 – 2014 mise en œuvre,

Vu la convention d'objectifs 2023-2025 signée entre le Conseil régional Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux (syndicat mixte)

Vu la délibération n°20132880 de la Commission Permanente en date du 04 novembre 2013 adoptant le Schéma Régional d'Alimentation et d'Agriculture Durables,

Vu le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), Vu le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune,

Vu le règlement n°1408/2013 de la commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles,

Vu la délibération n°20142672 de la Séance Plénière en date des 17,18 et 19 décembre 2014 approuvant le Programme de développement rural FEADER provisoire pour la période 2014-2020 et notamment la mesure 10 relative aux Mesures Agroenvironnementales et Climatiques,

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Vu le bilan global du Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord 2011-2014 validé par le COPIL Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord en date du 17 mars 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBILLARD,

Vu le Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord 2015-2018 validé par le COPIL Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord en date du 17 mars 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBILLARD,

Vu la délibération n°20152510 de la Commission Permanente du Conseil régional Nord – Pas de Calais en date du 05 octobre 2015 adoptant la convention cadre du Plan de Sauvegarde et de Valorisation du Cheval Boulonnais et du Cheval Trait du Nord 2015-2018,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional Picardie en date du 13 novembre 2015 adoptant la convention cadre du Plan de Sauvegarde et de Valorisation du Cheval Boulonnais et du Cheval Trait du Nord 2015-2018,

Vu le cadre national des Programmes de Développement Rural, adopté par la Commission européenne le 30 juin 2015,

Vu le décret du 14 avril 2016 NOR: AGRT1524018D relatif à l'agrément et aux missions des organismes de sélection d'équidés, au contrôle des performances des équidés et portant adaptation aux équidés du service universel de distribution et de mise en place de la semence des ruminants,

Vu l'arrêté du 28 avril 2016 NOR: AGRT1611069A relatif aux conditions d'agrément des organismes de sélection des équidés,

Vu l'arrêté du 6 juillet 2017 NOR: AGRT1719462A relatif à l'agrément des organismes de sélection des équidés,

Vu les statuts du Syndicat Hippique Boulonnais,

Vu les statuts du Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord,

Vu la délibération n°20171159 du Conseil régional du 29 septembre 2017 relative à l'adoption de la stratégie agricole de la Région Hauts-de-France,

Vu le bilan global du Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord 2015-2018 validé par le COPIL Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord en date du 6 juillet 2018 réuni sous la présidence de Madame Marie-Sophie LESNE,

Vu la délibération n°2019.00229 de la séance plénière du Conseil régional des Hauts-de-France en date du 31 janvier 2019 adoptant la convention cadre du Plan de Sauvegarde et de Valorisation du Cheval Boulonnais et du Cheval Trait du Nord 2019-2022,

Vu le bilan global du Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord 2019-2022 validé par le COPIL Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord en date du 4 avril 2022 réuni sous la présidence de Madame Marie-Sophie LESNE,

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Vu la délibération n°2022.01852 de la séance plénière du Conseil régional des Hauts-de-France en date du 17 novembre 2022 adoptant le Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2023-2026, incluant la présente convention cadre,

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Préambule

La Communauté européenne a classé les races locales d'équidés du **cheval Boulonnais** et du **cheval Trait du Nord** comme races **menacées,** le nombre de femelles reproductrices reproduisant en race pure et inscrites au livre généalogique (*stud-book*) reconnu en France étant devenu inférieur à 3000.

La mesure agroenvironnementale pour la protection des races menacées (P.R.M.) a ainsi été retenue pour le programme de développement rural des ex-régions Nord-Pas de Calais et Picardie.

Deux syndicats régionaux ont été agréés comme Organismes de Sélection pour intervenir dans la sélection et l'amélioration génétique des équidés, le Syndicat Hippique Boulonnais (S.H.B.) et le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, respectivement pour les races équines Boulonnais et Trait du Nord, en vue :

- de participer à la sélection des équidés ;
- d'assurer au sein de ce *stud-book*, l'amélioration génétique et la sélection ;
- d'élaborer et conduire un programme d'élevage ;
- de promouvoir la race.

En raison d'une situation démographique préoccupante tant pour le cheval Boulonnais que pour le Trait du Nord, l'Etat, au travers de son établissement public l'IFCE, les ex-Régions, le syndicat mixte « Espaces Naturels Régionaux » au titre de son Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG), les acteurs privés réunis au sein des syndicats de race agréés ou encore d'associations locales de promotion et de développement, se sont concertés pour concevoir un **« Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord (PSV n°1) »** contribuant au maintien de la biodiversité conformément aux orientations des Chartes de Parcs. **Un premier Plan a été mis en œuvre pour la période 2011/2014** et suivi par un second plan pour la période 2015/2018.

2011-2014 : une dynamique de sauvegarde engagée et des effectifs stabilisés

Ce premier plan s'est articulé autour de 3 axes stratégiques :

- La mise en œuvre de 42 mesures mobilisant les acteurs divers (syndicats d'élevage, EPCI, départements, Région Nord – Pas de Calais et Région Picardie) répondant à des objectifs divers tels que le suivi génétique ou encore la promotion de l'excellence de la race ;

- La création d'un dispositif de soutien direct aux éleveurs pour le développement des naissances et de l'élevage des chevaux de trait : le contrat de maintien de la biodiversité ;

- Le déploiement d'un haras régional éclaté s'articulant autour de deux maisons de race : la maison du cheval Boulonnais et le Pôle cheval Trait du Nord.

Ce plan de sauvegarde 2011-2014 a permis de stabiliser les effectifs et d'initier une dynamique dans les élevages et les territoires. Si l'objectif de 20 % d'augmentation des naissances à 2014 n'a pas été pleinement atteint, il n'en demeure pas moins que les élevages se sont fortement mobilisés pour opérer la promotion de la race, notamment à travers les concours d'élevage et d'utilisation du cheval.

2015-2018 : un conservatoire dynamique de race au service du développement économique et territorial

Le bilan de cette première étape a démontré l'intérêt de poursuivre la dynamique engagée à travers un second plan 2015-2018 de sauvegarde et de valorisation des chevaux de trait en repensant les mesures et le soutien apporté par la Région. L'orientation première était de développer un conservatoire dynamique des races, concept sous-tendant le maintien du potentiel génétique (« conservatoire ») tout

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

en responsabilisant et en mobilisant les acteurs privés pour un développement économique de l'élevage et l'usage du cheval de trait (« dynamique »).

Ainsi, le plan s'est articulé autour des 2 axes stratégiques suivants :

- Mettre en œuvre un projet fédérateur de développement et de structuration de filières « chevaux de trait » en Nord - Pas de Calais et Picardie (13 mesures) ;
- Structurer le Haras régional à partir des deux maisons de race.

Cela s'est traduit notamment par un soutien renouvelé de la Région :

- aux activités du Syndicat Hippique Boulonnais et du Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord (incluant le « Pôle Cheval Trait du Nord ») ;
- aux éleveurs via un nouveau « contrat d'élevage pour le maintien de la biodiversité », repensé pour inciter les naissances et un élevage de qualité (génétique) et l'utilisation du cheval au travail dans un esprit de conditionnalité plus forte.

Ces soutiens ont permis de :

- Stabiliser le nombre de naissances ;
- Mettre en place des pistes de débouchés économiques qui restent à développer.

Cependant pour la plupart des éleveurs des deux races régionales, l'activité d'élevage représente un coût. Les débouchés ne permettent généralement pas encore de couvrir les frais engagés, même avec les primes. L'enquête 2018 auprès des éleveurs a ainsi démontré l'intérêt de poursuivre la démarche dans la double logique de préservation d'un patrimoine animal et culturel et de renforcement des perspectives commerciales.

<u>2019-2022</u> : poursuite de la démarche avec une accentuation des actions en faveur du développement des débouchés économiques

Un troisième plan de sauvegarde et de valorisation des chevaux de trait « PSV3 » a été élaboré pour la période 2019-2022 en repensant les mesures et le soutien apporté par la Région, autour de deux grands axes stratégiques :

- Poursuivre le développement et la structuration de filières « chevaux de trait » en Hauts-de-France
    - Soutenir la production et la sélection (amont de la filière)
    - Favoriser l'utilisation des chevaux (aval de la filière)
- Conforter la place des deux organismes de sélection dans leurs rôles de coopération, d'accompagnement et de développement économique et territorial

Ce PSV3 a été inclus dans la démarche d'ensemble en faveur de la filière équine, formalisée par la Région dans le Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2019-2022 (« Plan cheval »).

Le soutien régional aux organismes de sélection et aux éleveurs a été maintenu. Dans une enveloppe financière constante, le contrat d'élevage du PSV3 a revalorisé la prime à la naissance et celle à 3 ans, cette dernière étant désormais conditionnée à une présentation à un concours d'utilisation.

De plus, le Plan cheval a prévu deux enveloppes complémentaires :

- D'une part pour soutenir les projets d'investissements des acteurs territoriaux, notamment l'achat de matériel hippomobile ;

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

- D'autre part pour intervenir en fonctionnement auprès de ces acteurs, en faveur des projets d'utilisation de races locales à diverses fins : tourisme, transport, agriculture, propreté, médiation…

Un plan d'action spécifique au développement des débouchés économiques a été élaboré par les signataires du PSV3, sa mise en œuvre a démarré en 2021.

Sur la base des dernières données disponibles, l'objectif de préservation des effectifs semble plutôt atteint avec une population globalement stabilisée alors qu'à l'échelle nationale la baisse se poursuit. Les principaux freins déjà identifiés persistent :

- un accès au foncier qui reste problématique ;
- des débouchés peu rémunérateurs ;
- renouvellement des élevages insuffisant : vers une insuffisance d'offre alors que la demande semble revenir à la hausse.

2023 – 2026 : un quatrième Plan de Sauvegarde et de Valorisation

Il est donc proposé de poursuivre la démarche partenariale, avec un accent encore renforcé sur le développement économique de la filière. Ce PSV4 sera le cadre d'intervention de l'action de chacun des signataires de cette présente convention.

Article 1. Objet de la convention

En raison de leurs responsabilités particulières dans la mise en œuvre du **« Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord n°4 »**, les signataires de la présente convention décident de mutualiser leurs moyens pour conforter un conservatoire des races dont la finalité est le maintien du potentiel génétique des deux races tout en valorisant l'usage du cheval au travail. C'est la notion de conservatoire dynamique des races.

Les bilans des deux premiers plans et celui du PSV3 présenté et validé par le COPIL du 4/4/2022 ont abouti au renouvellement d'un projet fédérateur et partagé sur quelques objectifs prioritaires :

- Maintenir les effectifs via le contrat d'élevage « Maintien de la Biodiversité » ;
- Développer et pérenniser des débouchés économiques ;
- Conforter le rôle fédérateur des organismes de sélection vis-à-vis de leurs adhérents ;
- Communiquer sur les actions engagées auprès de toutes structures et acteurs potentiellement concernés par l'utilisation de ces deux races.

Article 2. Le Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord

Le Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord (PSV) est un grand projet fédérateur construit dès 2009. Un premier PSV a décliné de 2011 à 2014 une quarantaine de mesures opérationnelles en affirmant les responsabilités de chacun des acteurs. Le deuxième puis un troisième PSV ont permis de dynamiser les acteurs autour de l'utilisation des chevaux de trait.

Comme le précédent, le nouveau plan 2023-2026 vise à assurer le maintien des effectifs des deux races et conforter leur ancrage au sein du territoire. Il renforce encore la recherche de débouchés économiques, l'utilisation des chevaux étant le seul moyen véritablement pérenne d'assurer la pérennité des races.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Un appui humain, sous une forme restant à définir (agent Région / aide à l'embauche / prestataire), sera proposé aux deux syndicats d'élevage à cet effet. Une aide financière aux projets des acteurs territoriaux pourra être mise en place, dans une logique de pérennisation du recours au « cheval territorial ».

Ce nouveau Plan (PSV n°4) reconduit les 2 grands axes stratégiques suivants.

AXE 1 : Poursuivre le développement et la structuration de filières « chevaux de trait » en Hauts-de-France

Le PSV n°1 a été primordial pour enclencher une dynamique collective entre les acteurs principaux. Les PSV n°2 et 3, au-delà d'être un simple prolongement, a priorisé les interventions et concentré les efforts sur les aspects liés à la valorisation à l'amont comme à l'aval. **Le PSV n°4 entend poursuivre cette démarche, par :**

- le maintien indispensable d'un soutien à la production de chevaux prioritairement aptes au travail :
    - l'outil « Contrat Maintien de la biodiversité » reste pertinent, et réajusté dans ce nouveau plan ;
    - l'optimisation des résultats de cet outil a été recherchée ;
    - ce dispositif et ses critères sont présentés en annexe 2 ;
- le développement des débouchés, condition impérative pour rendre à terme plus autonome et viable la filière.

Le succès de ce nouveau dispositif s'appuie sur la définition d'objectifs génétiques, économiques et territoriaux à atteindre à l'horizon 2026.

Pour sauvegarder et valoriser le cheval Boulonnais et le cheval Trait du Nord, 7 mesures regroupées selon 2 objectifs stratégiques ont été choisies et mises au point par l'ensemble des partenaires :

- Soutenir la production et la sélection (amont de la filière)

    - Mesure 1 : Encourager la mise à la reproduction de juments et lutter contre la consanguinité (contrat d'élevage « Maintien de la Biodiversité »)
    - Mesure 2 : Favoriser la création de nouveaux élevages
    - Mesure 3 : Mieux insérer l'élevage de chevaux de trait dans la production agricole
    - Mesure 4 : Assurer une conservation pérenne du patrimoine génétique

- Favoriser l'utilisation des chevaux (aval de la filière)

    - Mesure 5 : Encourager l'élevage de jeunes chevaux à la traction animale en organisant des concours d'utilisation
    - Mesure 6 : Améliorer les conditions de mise sur le marché des chevaux, susciter, expérimenter et pérenniser de nouvelles utilisations, en particulier dans les domaines agricole et touristique
    - Mesure 7 : Accentuer la formation auprès des utilisateurs

Le foncier reste un enjeu important. Il est un facteur limitant au vu du manque de surface et par rapport aux besoins des chevaux et à l'accroissement souhaité de leur population. Peu de leviers sont à disposition des acteurs du Plan de sauvegarde. Aussi, ce sujet ne fera plus l'objet d'une mesure à part

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

entière mais des actions de sensibilisation seront menées autant que possible, notamment sur le pâturage mixte.

AXE 2 : Conforter la place des deux organismes de sélection dans leurs rôles de coopération, d'accompagnement et de développement économique et territorial

Les partenaires collaborent à la structuration de ces deux pôles de compétences, de services, d'innovation et de ressources :

- La Maison du Cheval Boulonnais à Samer, en cours de lancement (projet soutenu par la Région et piloté par la Communauté de Communes de Desvres-Samer) ;
- Le Pôle Cheval Trait du Nord, arrivé à l'Institut de Genech en 2018, intégré au Syndicat d'élevage.

Les organismes de sélection réunissent et fédèrent les partenaires et acteurs dans le domaine du développement, de l'utilisation et de l'élevage chacune dans leur espace géographique (berceau de race). Ils mènent des actions visant à :

- Constituer et dynamiser l'interprofession ;
- Bâtir les fondements d'un modèle économique privé autour des usages du cheval de trait ;
- Développer un partenariat avec les offres de formations agricoles ;
- Inciter les jeunes à travailler avec des chevaux ;
- Aider à l'achat ou location de matériel pour débourrer et travailler les chevaux ;
- Organiser des formations techniques ;
- Développer la communication.

Article 3. Les engagements de chaque partenaire

Article 3.1. Les syndicats d'élevage (« organismes de sélection »), garants d'une animation de qualité, nécessaire à la réussite du Plan

De par leur rôle auprès des éleveurs et leur programme d'activité soutenu par la Région, **le Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord et le Syndicat Hippique Boulonnais** ont un rôle clé à jouer dans l'animation de la mise en œuvre du Plan de sauvegarde**.** Ils s'assurent de la bonne réalisation des 7 mesures, que celles-ci soient réalisées par elles-mêmes, déléguées ou en collaboration avec d'autres partenaires de l'interprofession.

Le Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord et le Syndicat Hippique Boulonnais s'engagent ainsi à déployer tous les moyens nécessaires pour rendre effectives les orientations préconisées.

Les syndicats incitent et mobilisent de manière permanente leurs adhérents, professionnels et amateurs, aux objectifs du PSV et des dispositifs d'aides et de soutien mis en place. Ils ont également une responsabilité de garder l'objectif d'une dynamique collective. Les animateurs au sein des syndicats de chacune des races doivent maintenir une fonction primordiale de liens entre éleveurs et utilisateurs.

Les syndicats d'élevage s'engagent à investir tout autant les actions relevant de l'élevage et de la recherche de débouchés.

Une évaluation des engagements des syndicats sera proposée à la signature de la présente convention et selon le calendrier prévu à l'Article 5 de cette présente convention.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Pour ce faire, ils s'engagent chacun au minimum à maintenir l'emploi d'un animateur. Ces deux animateurs, au double profil de gestionnaire administratif et de chef de projet, mettent en œuvre les actions envisagées dans le Plan, selon les opportunités et leur pertinence, proposent aux structures de pilotage de nouvelles actions, mobilisent l'ensemble des partenaires ou personnes concernées, communiquent à leur sujet.

Les syndicats travaillent en réseau, s'engagent à mener des actions collectives profitables aux deux races et rendent compte de leurs missions à l'ensemble des partenaires du Plan. La mutualisation, la coopération et la mise en commun de leurs activités seront affichées clairement et sont indispensables au soutien des partenaires financiers.

Les syndicats ont une responsabilité de contributeurs à l'Observatoire régional des races et des acteurs dont la réalisation est pilotée par le Conseil des chevaux Hauts-de-France, en lien avec l'observatoire régional de la filière équine.

Par ailleurs, en tant qu'organismes de sélection agréés, **les syndicats** ont la responsabilité de :

- La définition des objectifs et orientations du programme de sélection et/ou préservation de la variabilité génétique ;
- L'établissement et le suivi du règlement de la race : règles d'inscription, de sélection et/ou préservation de la variabilité génétique ;
- Actions mises en œuvre pour l'amélioration ou la préservation des caractéristiques phénotypiques et/ou génotypiques ;
- Définir les indicateurs à mesurer, les éventuelles épreuves correspondantes et les techniques mises en œuvre pour y parvenir ;
- S'assurer de l'enregistrement et de la transmission des données du contrôle de performance avec une description détaillée des données à transmettre ;
- La tenue du livre généalogique ;
- La représentation de la race selon l'article R. 653-36 du code rural et de la pêche maritime ;
- La transmission au fichier central de l'Institut français du cheval et de l'équitation ;
- Les organismes de sélection peuvent mener ou participer en collaboration avec toute structure compétente des programmes de recherche appliquée et de recherche de références techniques et économiques en rapport avec leur race.

Article 3.2. Les engagements de la Communauté de communes de Desvres-Samer

La Communauté de communes de Desvres-Samer, porteuse et gestionnaire de la Maison du Cheval Boulonnais, souhaite faire de ce site un outil au service de la préservation de la race du cheval Boulonnais et de son territoire.

A ce titre, elle poursuivra son soutien et son rôle de coordination quant au développement des activités du site, autour des huit axes suivants :

- Favoriser les actions et les échanges pour développer des projets en faveur de la traction animale, dynamiser la production en lien avec les mesures et objectifs du PSV4 ;
- Développer les partenariats avec les collectivités pour créer de nouveaux débouchés : attelage, maraîchage… ;
- Former et faire connaître les métiers et les professionnels du milieu équin ;
- Créer des animations autour du cheval Boulonnais et de son histoire ;
- Développer un attrait touristique du territoire et la valorisation des produits de terroir ;
- Préserver et sensibiliser à la biodiversité du site à travers des actions ;

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

- Etre au cœur des mobilités douces pour interconnecter les territoires ;
- Etre un acteur en faveur des l'économie sociale et solidaire par le soutien aux associations d'insertion professionnelle.

Article 3.3. Les engagements de l'Institut de Genech

Le Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord loue des installations à **l'Institut de Genech** depuis septembre 2017. L'Institut met à leur disposition un bureau et des salles de réunion moyennant un loyer modéré. Une convention a été signée le 1er septembre 2021 entre le SECTDN concernant ses activités avec le Pôle Cheval Trait du Nord et l'Institut afin de concrétiser leur accord pour une durée de 5 ans avec tacite reconduction.

L'Institut de Genech s'engage à :

1 - Maintenir les actions tels que le ramassage de cartons au sein de l'institut, la collecte de déchets verts avec les résidents autistes de la Ferme Au Bois, les ateliers de 2h avec les élèves du bac pro, la formation des Brevets Professionnels Responsable de Chantiers forestiers.

2 - Développer les rencontres avec les élèves de l'Institut : Le travail du sol avec les sections horticoles, l'entretien de la zone humide, proposer la découverte de l'utilisation du cheval de trait aux CAP, prévoir des ateliers attelages pour les BTS mais aussi pour les élèves du Lycée d'Enseignement Général.

3 - Mettre en place une équipe Equi-trait jeunes, parrainée par le Pôle Cheval Trait du Nord pour participer aux sélections régionales en Région HDF car non existantes actuellement, potentiellement à la Maison du Cheval Boulonnais de Samer. D'autres écoles de la région ont montré leur intérêt pour ce projet pédagogique et sportif.

4 - Apporter son soutien pour les formations courtes grâce à Genech Conseil pour la mise en place de formations (une semaine ou plusieurs…) à destination des utilisateurs de chevaux. En amont : le syndicat étudie les projets de formation (thèmes à aborder, importance du public susceptible d'être mobilisé…). Le Pôle CTDN serait présent pour l'aspect technique de la formation. Genech Conseil gèrerait l'aspect administratif, la restauration, la communication des formations et la mise à disposition des installations nécessaires.

5 - Améliorer la préparation des jeunes au concours de pointage pour la Finale du Salon International de l'Agriculture, développer les formations et les interventions et s'ouvrir aux 3 races régionales : Trait du Nord, Boulonnais et Henson.

6 - Poursuivre le Module d'Initiative Locale des BTS Production Animale 2eme année.

Le PCTDN prend part au MIL des BTS PA. 10h sont consacrées à de l'initiation attelage et 10h au suivi de projet. Ce MIL a pour vocation d'étudier la faisabilité de l'utilisation du cheval de trait afin de diversifier les débouchés pour les races locales.

Pour les étudiants, c'est l'opportunité d'acquérir la démarche, connaître les réseaux nécessaires à la mise en place d'activités avec le cheval de trait, mais aussi d'appréhender les impacts techniques sur les exploitations et mesurer tous les aspects, notamment économiques, sur lesquels ce type d'activité peut avoir des répercussions. Les chevaux et le matériel du PCTDN sont mis à disposition pour tester une mise en application des utilisations choisies.

Article 3.4. Les engagements de la Région Hauts-de-France

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

La Région Hauts-de-France avec ses partenaires s'engage à agir pour la sauvegarde du cheval Boulonnais et du Trait du Nord au nom de la préservation de la biodiversité.

La Région Hauts-de-France met en place le dispositif régional d'encouragement à la reproduction de juments qui prend la forme d'un contrat d'élevage « Maintien de la biodiversité » ouvert à tout naisseur/éleveur de chevaux Boulonnais et Trait du Nord situé :

- en région Hauts-de-France ;
- ou dans d'autres régions de France si le bénéficiaire n'est éligible à aucune autre aide au titre de la préservation des races menacées.

L'objectif de ce contrat est d'apporter une aide à la naissance pour tout nouveau poulain né à partir du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026 et à la condition qu'il ait été immatriculé dans l'année de sa naissance, puis de renouveler cette aide au deuxième et au troisième anniversaire du cheval. Les conditions de versement seront assujetties au respect d'un cahier des charges présenté en annexe 2.

La Région Hauts-de-France participe financièrement au fonctionnement courant des deux Syndicats de Race pour toute la durée du Plan (PSV n°4) dans le cadre d'un budget prévisionnel et d'un plan d'action annuels validés préalablement. ~~Cette animation doit contribuer à la réalisation des 7 mesures du Plan.~~

La Région Hauts-de-France soutiendra particulièrement les syndicats d'élevage dans les nouvelles actions en faveur des débouchés économiques : expérimentation, communication, commercialisation, sensibilisation et formations… dans le cadre du Pôle Cheval Trait du Nord et de la Maison du Cheval Boulonnais. Dans des modalités restant à déterminer, elle prendra ainsi à sa charge un appui de type « technico-commercial » aux actions des Syndicats à cet effet.

La Région Hauts-de-France développe une relation partenariale privilégiée avec ses cinq Parcs naturels régionaux. Les chartes des Parcs naturels régionaux sont en particulier un des outils essentiels de mise en œuvre de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de ses schémas sectoriels.

Au travers de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2025 qu'elle a signé avec Espaces Naturels Régionaux, **la Région Hauts-de-France** reconduit au CRRG Hauts-de-France une mission lui conférant un rôle opérationnel maintien de son accompagnement technique et méthodologique à la sauvegarde et la valorisation des deux races, notamment sur le domaine des ressources génétiques.

La Région Hauts-de-France soutiendra financièrement le C.R.R.G. dans le cadre de son action pour la conservation pérenne du patrimoine génétique des deux races à hauteur des frais annuels engagés pour la production de doses d'un étalon par race chaque année, dans la limite de 20 000€.

La Région Hauts-de-France s'appuiera sur les signataires de la présente convention-cadre pour faire évoluer l'Observatoire régional des races et des acteurs et le mettre en cohérence avec les nouveaux objectifs attendus.

La Région Hauts-de-France prendra en compte, au travers de ses différentes politiques, les actions entreprises dans les domaines de la promotion et de la valorisation (en lien avec les acteurs du développement agricole).

La Région Hauts-de-France veillera en lien avec les deux syndicats et leurs partenaires locaux au développement de l'activité des organismes de sélection dans leurs lieux de résidence (Institut de Genech et Maison du Boulonnais) sur la période 2023 – 2026 comme supports indispensables du Plan de Sauvegarde et de Valorisation.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Article 3.5. Les engagements de l'IFCE

L'IFCE doit signer un nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance pour 2023-2028, qui redéfinira les objectifs de l'établissement et les moyens alloués.

L'IFCE s'engage à apporter son expertise, à soutenir et conseiller les acteurs en matière de développement en fonction de ses ressources disponibles.

Article 3.6. Les engagements d'ENRx

ENRx au titre des missions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) Hauts-de-France a pour mission générale la sauvegarde et la valorisation du patrimoine domestique et cultivé des Hauts-de-France par une animation régionale et un accompagnement des filières.

Comme pour les autres races régionales à petits effectifs, **le CRRG** entend poursuivre son accompagnement technique et méthodologique auprès des deux organismes de sélection (OS) comme le prévoit leurs statuts et/ou règlements par :

- sa présence systématique aux réunions de la commission du stud-book ;
- sa participation aux commissions d'approbations des reproducteurs de chaque race ;
- un suivi des populations et un porter à connaissance de la génétique des races, en particulier par l'édition annuelle de l'annuaire des étalons ;
- la constitution et le traitement de données relatives à la génétique des races afin de mieux gérer la diversité et les problèmes de consanguinité ;un appui technique sous forme de conseils sur les choix de sélection, les choix d'accouplement, la valorisation et la promotion de la race ;
- un appui pour le développement des opérations d'écopâturage sur le territoire régional.

Compte-tenu des incertitudes liées à la sauvegarde du patrimoine génétique des races de chevaux Boulonnais et Trait du Nord, une conservation définitive de ce patrimoine par la constitution d'une cryobanque doit être assurée et alimentée régulièrement. Compte de ses missions relatives à la conservation des ressources génétiques, le C.R.R.G. organisera régulièrement la collecte et la mise en congélation de la semence d'étalons de chacune des deux races, sous réserve de la qualité de la semence et des financements dédiés à la mesure 4. Le choix des étalons dont la semence sera congelée sera fixé en concertation avec les commissions de studbook respectives.

Le CRRG participera aux sujets liés à la structuration des filières.

En partenariat avec la Région, **le CRRG** accompagnera, avec les organismes de sélection, la promotion et la valorisation des chevaux de trait dans les objectifs du PSV.

Article 3.7. Les engagements du Conseil des Chevaux (CCHDF)

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Le Conseil des Chevaux des Hauts-de-France ~~à la demande de la Région~~ apportera son expertise et son réseau pour accompagner toutes les actions de développement et de valorisation des deux races, Trait du Nord et Boulonnais.

Le Conseil des Chevaux des Hauts-de-France participera activement à l'animation et à la promotion des actions qui seront mises en œuvre, notamment le pilotage de l'observatoire des races alimenté par les données issues des deux syndicats.

Article 4. Une gouvernance qui suit au plus près la mise en œuvre du Plan

Le Plan de Sauvegarde et de Valorisation n°4 s'inscrit dans une logique partenariale similaire à celle du plan précédent. Aussi il est proposé de conforter les instances mises en place depuis 2012, à savoir :

- **Deux instances de gouvernance :**

1/ **Un comité de pilotage stratégique (COPIL)** du Plan réunit les représentants décisionnaires des partenaires du Plan (Région, OS, IFCE, CRRG, structures d'accueil des organismes de sélection, Conseil des Chevaux, Chambre d'agriculture). Il est organisé au moins deux fois pendant la vie du Plan de sauvegarde.

A minima, une réunion du COPIL se tiendra en 2024 afin de faire le point sur l'évolution du contexte et mener une évaluation intermédiaire du Plan en cours. Ce COPIL pourra proposer une modification du Plan si l'évaluation en fait apparaître le besoin.

Une seconde réunion du COPIL se tiendra au premier semestre 2026. Elle sera orientée principalement sur un premier bilan du PSV4 et les suites à donner à son issue.

L'Observatoire régional des races et acteurs sera présenté lors de ces réunions.

2/ **Un comité de pilotage technique (COTEC)** du Plan se réunit au moins 2 fois par an dans le format approprié pour suivre la mise en œuvre des différentes mesures du Plan de sauvegarde et préparer les éléments nécessaires aux orientations du COPIL stratégique.

- **Un outil de pilotage :**

L'Observatoire des races et des acteurs mis en place dans le cadre des PSV précédents constituera un outil de suivi et de pilotage du PSV4. Historiquement mis en place par le CRRG en lien avec l'IFCE, il est proposé de le réaliser tous les 2 ans et le faire évoluer en accord avec tous les signataires de cette convention-cadre. Un tableau de bord de suivi annuel pourra constituer un outil synthétique annuel de cet observatoire.

Compte tenu de son évolution et de sa charge de réalisation, l'Observatoire sera produit de manière bisannuelle en compilant les données annuelles. De par son rôle au sein de la filière équine, **le Conseil des chevaux Hauts-de-France** est en capacité d'en assurer l'animation et la coordination en fédérant les contributeurs compétents.

Chaque signataire aura la responsabilité de fournir les éléments relevant de son domaine. Les syndicats d'élevage auront ainsi un rôle prépondérant dans cette réalisation dont les modalités seront débattues collectivement.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Article 5. Calendrier et objectifs attendus de la mise en œuvre de cette convention-cadre et du PSV n°4

Il est proposé d'organiser les avancées de cette présente convention et du Plan de Sauvegarde et de Valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord au cours de la période 2023-2026 selon deux temps forts :

- *1er semestre 2024 :* bilan intermédiaire de la convention-cadre, des programmes d'activité, du contrat d'élevage « Maintien de la biodiversité » ;

- *1er semestre 2026 :* bilans global de la convention-cadre, des programmes d'activité, rapport d'évaluation.

Il est proposé de détailler l'ensemble des indicateurs de suivi du Plan de Sauvegarde et de Valorisation au sein de chacune des conventions de soutien au programme d'activité pour chacune des 2 races.

L'ensemble des signataires s'engagent à agir, dans la mesure de leurs moyens, en vue d'atteindre les objectifs suivants.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

SOUTENIR LA PRODUCTION ET LA SELECTION

Mesure	Objectifs	Cheval Boulonnais	Cheval Trait du Nord	TOTAL
1. Encourager la mise à la reproduction de juments et lutter contre la consanguinité	Nombre de poulains immatriculés	170/an	100/an	**270/an**
	Nombre de juments saillies	300/an	160/an	**460/an**
	Nombre de tableaux de croisement fournis aux éleveurs	20/an	10/an	**30/an**
2. Favoriser la création de nouveaux élevages	Nombre d'élevages créés	5	4	**9**
	Nombre de concours d'élevage organisés	14/an	9/an	**23**
	Nombre de jeunes sensibilisés	**100/an**		
3. Mieux insérer l'élevage de chevaux de trait dans la production agricole	Nombre d'organismes rencontrés	**5/an**		
4. Assurer une conservation pérenne du patrimoine génétique	Nombre d'étalons collectés	1/an	1/an	**2/an**

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

ORGANISER ET STRUCTURER UNE FILIERE « UTILISATION »

Mesure	Objectifs	Cheval Boulonnais	Cheval Trait du Nord	TOTAL
5 Encourager l'élevage de jeunes chevaux à la traction animale, en organisant des concours d'utilisation	Nombre de concours d'utilisation organisés	7/an		
	Nombre de chevaux présentés en concours d'utilisation PEJET 2 ans	20/an	15/an	**35/an**
	Nombre de chevaux présentés en concours d'utilisation PEJET 3 ans, dont l'épreuve spécifique race	15/an	15/an	**30/an**
	Nombre de chevaux présentés en concours d'utilisation PEJET 4 et 5 ans et SHF, dont l'épreuve spécifique race	7/an	8/an	**15/an**
6. Améliorer les conditions de mise sur le marché des chevaux, susciter, expérimenter et pérenniser de nouvelles utilisations	Nombre de chevaux formés au travail commercialisés	8/an	5/an	**13/an**
	Prix moyen des chevaux commercialisés	3500€	3500€ (3-4 ans) 4500€ (5-7 ans)	*I*
	Nombre d'expérimentations réalisées avec un cheval territorial	**8/an**		
	Nombre de collectivités ayant recours aun cheval territorial	5	2	**7**
	Nouveaux débouchés créés	*Non chiffrable - Quantitatif & qualitatif*		
7. Accentuer la formation auprès des utilisateurs	Nombre d'utilisateurs formés à la conduite d'un cheval	**10/an**		

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Le COPIL aura la responsabilité de suivre les avancées des objectifs de réalisation. Des dispositions pourront être proposées par le COPIL et les signataires pour assurer l'atteinte de ces objectifs en cours et au terme de la convention-cadre.

Article 6. Durée de la convention

Cette convention est formalisée pour une période de quatre ans à compter de la signature par l'ensemble des parties. Elle remplace ~~annule~~ les dispositions du PSV n°3.. Elle pourra être prorogée au-delà, pour la même période, par la signature d'un avenant à intervenir avant le terme de la présente convention.

Article 7. Conditions de résiliation

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 3 mois, si elle constate le non-respect des engagements de l'autre partie ou s'il apparaît un désaccord sur les objectifs ou les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de cette convention.

Préalablement à cette résiliation, une médiation sera recherchée dans la mesure du possible par les parties concernées.

Fait à
……..
Le ……/……/……
En autant d'exemplaires que de signataires,

Communauté de communes de Desvres-Samer
Le Président

Conseil des Chevaux Hauts-de-France
Le Président

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Espaces Naturels Régionaux
& le Centre de Ressources Génétiques Hauts-de-France
Le Président

Institut Français du Cheval et de l'Equitation
Le Directeur Général

Institut de Genech
Le Directeur

Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord
Le Président

Syndicat Hippique Boulonnais
Le Président

Région Hauts-de-France
Le Président

ANNEXES

- Annexe 1 : Développement et structuration d'une filière « chevaux de trait » en Hauts-de-France
- Annexe 2 : Cahier des charges du contrat « Maintien de la Biodiversité » pour la période 2023-2026

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Annexe 1

Développement et structuration d'une filière « chevaux de trait » en Hauts-de-France

1. Soutenir la production et la sélection (amont de la filière)

Mesure 1 : Encourager la mise à la reproduction de juments et lutter contre la consanguinité (contrat d'élevage « Maintien de la Biodiversité »)

La mise à la reproduction d'une jument génère de nombreux coûts : tests sanitaires, prix de la saillie, d'éventuels frais de pension et de transport, … et doit être impérativement encouragée. Pour inciter les éleveurs à faire reproduire leurs chevaux, la Région renouvelle le dispositif régional d'encouragement à la naissance et à l'élevage de poulains Boulonnais et Trait du Nord qui prend la forme d'un contrat d'élevage « Maintien de la biodiversité » ouvert à tout naisseur ou éleveur situé :

- en région Hauts-de-France ;
- ou dans d'autres régions de France si le bénéficiaire n'est éligible à aucune autre aide locale ou nationale au titre de la préservation des races menacées.

Ce contrat vise à accroître le nombre de naissances mais également à favoriser la production de chevaux aptes à l'utilisation en encourageant les éleveurs à débourrer et mieux préparer leurs chevaux.

Il s'agira notamment de :

- Inciter les éleveurs à adhérer au dispositif régional d'encouragement à la reproduction ;
- Contribuer à la conception de formations à destination des éleveurs visant à améliorer les résultats de reproduction de leur élevage ;
- Sélectionner chaque année de jeunes mâles de lignées intéressantes reconnus prometteurs par les Commissions de stud-book pour leurs qualités morphologiques et génétiques et encourager leurs propriétaires à les garder ;
- Développer, en coordination avec l'I.F.C.E. et le C.R.R.G, une mission de conseil auprès des éleveurs pour les aider dans leurs choix d'accouplements ;

Objectifs poursuivis :

- Augmenter le nombre de poulains immatriculés
- Augmenter le nombre d'éleveurs formés aux techniques de reproduction

Animateur(s) :

- Syndicat Hippique Boulonnais
- Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord

Réalisateur(s) pressenti(s) :

- CRRG
- IFCE
- Région Hauts-de-France (contrat « maintien de la biodiversité »)
- Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord
- Syndicat Hippique Boulonnais

Indicateurs de suivi :

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

- Nombre d'éleveurs ayant mis une jument à la saillie ;
- Nombre de poulains immatriculés et nombre de juments mises à la saillie ;
- Nombre de formations conçues à destination des éleveurs ;
- Nombre de jeunes mâles de 18 et 30 mois présentés au concours national des étalons ;
- Nombre de jeunes mâles sélectionnés chaque année par la commission de stud-book comme prometteurs pour la race ;

Résultats attendus : Cf Tableau page 16

Mesure 2 : Favoriser la création de nouveaux élevages

Les éleveurs doivent faire face à des difficultés d'installation et leur accès aux aides agricoles est fortement encadré, notamment par les dispositions générales du contrôle des structures agricoles et particulières du Schéma directeur départemental des structures agricoles (S.D.D.S.). De plus, le manque de débouchés et un prix de vente insuffisamment rémunérateur n'incitent pas les éleveurs à faire naître des poulains. Les effectifs s'amenuisent, la diversité diminue, des élevages disparaissent.

La mobilisation des éleveurs est primordiale. Des actions d'information et de sensibilisation destinées aux propriétaires de juments Boulonnaises ou Trait du Nord devront être conduites spécifiquement sur ce thème. La sensibilisation d'un public « jeune » notamment dans les écoles d'agriculture devrait favoriser des projets à l'avenir.

Il s'agira notamment de :

- Faciliter l'accès des éleveurs à l'installation et aux aides agricoles ;
- Sensibiliser les propriétaires de juments à la mise à la reproduction et à l'élevage ;
- Organiser chaque année des concours d'élevage ;
- Développer les partenariats avec les organismes d'accompagnement des installations et de projets innovants (Points d'Accueil Installations et Transmission, CIVAR, Comité de Promotion, centres de gestion, …) ;

Objectifs poursuivis :
- Augmenter le nombre d'élevage créés
- Augmenter le nombre de jeunes sensibilisés

Animateur(s) :
- Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord
- Syndicat Hippique Boulonnais

Réalisateur(s) pressenti(s) :
- Chambre d'agriculture
- IFCE
- Institut de Genech
- Syndicat Hippique Boulonnais
- Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord

Indicateurs de suivi :
- Liste des élevages créés ;
- Nombre d'actions d'information et/ou de sensibilisation ;
- Nombre de concours d'élevage organisés dans l'année ;

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

- Nombre de réunions de projets et initiatives menées avec les partenaires de l'installation – transmission ;

Résultats attendus : Cf Tableau page 16

Mesure 3 : Mieux insérer l'élevage de chevaux de trait dans la production agricole

L'élevage de chevaux constitue une activité agricole à part entière. Depuis la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (art. 38), c'est l'ensemble des activités équestres, à l'exception des activités de spectacles, qui bénéficient du statut agricole.

Les deux syndicats d'élevages poursuivront la sensibilisation des organisations professionnelles agricoles aux enjeux du PSV.

Une action pour développer le pâturage mixte est à mettre en œuvre avec les moyens proposés par l'IFCE et la SFET.

Objectifs poursuivis :

- Faire reconnaître l'élevage de chevaux de trait comme une production agricole à part entière ;
- Trouver de nouveaux éleveurs parmi les agriculteurs.

Animateur(s) :

- Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord.
- Syndicat Hippique Boulonnais ;

Réalisateur(s) pressenti(s) :

- Membres du COPIL

Indicateur de suivi :

- Liste des organismes rencontrés

Résultats attendus : Cf Tableau page 16

Mesure 4 : Assurer une conservation pérenne du patrimoine génétique

Compte-tenu des incertitudes liées à la sauvegarde du patrimoine génétique des races de chevaux Boulonnais et Trait du Nord, une conservation définitive de ce patrimoine par la constitution d'une cryobanque doit être assurée.

Le C.R.R.G. réalisera régulièrement la congélation de la semence d'étalons de chacune des deux races, sous réserve de la qualité de la semence. Le choix des étalons dont la semence sera congelée sera fixé en concertation avec les commissions de studbook respectives

Objectifs poursuivis :

- Assurer la conservation définitive du patrimoine génétique, dans l'hypothèse où la pérennité des effectifs vivants ne serait plus assurée.

Animateur(s) :

- CRRG

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Réalisateur(s) pressenti(s) :

- CRRG

Indicateur de suivi :

- Nombre de prélèvements réalisés avec succès

Résultats attendus : Cf Tableau page 16

2. Organiser et structurer une filière « utilisation » (aval de la filière)

Mesure 5 : Encourager l'élevage de jeunes chevaux à la traction animale en organisant des concours d'utilisation

Les chevaux Boulonnais et Trait du Nord ont été sélectionnés par des générations d'éleveurs pour leurs aptitudes à la traction et les services qu'ils rendaient à l'agriculture et aux transports. Il est essentiel pour leur sauvegarde :

- qu'ils continuent à s'insérer économiquement dans la vie rurale et urbaine contemporaine ;
- qu'une filière visant à valoriser leurs différentes utilisations et qualités au travail se développe.

Les actions d'incitation et d'appui aux éleveurs doivent être poursuivies en ce sens, de sorte à disposer d'une offre de chevaux adaptés à ces marchés, permettant de répondre à la demande.

Les syndicats d'élevage organisent chaque année des concours d'utilisation de chevaux Boulonnais et Trait du Nord en Région. Ces concours sont inscrits dans le cadre du Parcours d'Excellence du Jeune Équidé de Travail (PEJET) mis en place par la Société Française des équidés de travail et reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ils sont un moyen de développer l'offre en chevaux formés et doivent être encouragés. Ils permettent également aux éleveurs et utilisateurs de parfaire leurs pratiques.

Objectifs poursuivis :

- augmenter le nombre de chevaux débourrés
- augmenter le nombre de chevaux formés et présentés en concours d'utilisation.

Animateur(s) :

- Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord
- Syndicat Hippique Boulonnais

Réalisateur(s) pressenti(s) :

- Signataires du PSV
- Autres acteurs privés

Indicateur de suivi :

- Nombre de chevaux présentés en concours d'utilisation;
- Nombre de chevaux ayant participé aux épreuves du circuit PEJET par catégorie d'âge

Résultats attendus : Cf Tableau page 16

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Mesure 6 : Améliorer les conditions de mise sur le marché des chevaux, susciter, expérimenter et pérenniser de nouvelles utilisations, en particulier dans les domaines agricole et touristique

Les partenaires souhaitent favoriser et accompagner la mise en place d'actions visant à améliorer durablement la marge financière et l'autonomie des acteurs de la filière.

Il existe un marché à développer pour des chevaux de 4 à 5 ans débourrés et prêts à travailler, pour diverses utilisations, dans des conditions professionnelles. Ainsi il est fondamental de proposer une action permettant de créer un lien entre naisseurs, éleveurs et acheteurs en élevant des chevaux adaptés et aptes au travail.

Le recours au cheval de travail doit être encouragé dans la Région. Les différentes utilisations possibles (cheval territorial, débardage, équithérapie, production de lait, promenades, …) seront confortées par l'expérimentation, l'établissement de référentiels technico-économiques et la diffusion des pratiques. Les premières expériences menées ont montré l'importance de disposer de chevaux bien éduqués, autant que de meneurs bien formés.

Un travail sera poursuivi avec les acteurs du tourisme afin de détecter et développer les opportunités dans ce domaine, en particulier à proximité de la Maison du Boulonnais où les opportunités sont réelles.

Le cheval est aussi utilisé pour remplir des missions de service public très diverses : transport de personnes, entretien des espaces verts, ramassage des déchets (principalement déchets verts et cartons), sensibilisation au tri sélectif… Trop peu de collectivités de la région y ont recours. Au regard des meilleures pratiques, actions pérennisées ou en cours d'expérimentation, des actions de sensibilisation et démonstrations doivent être encouragées, renforcées et déployées.

Il s'agira notamment de :

- Créer un réservoir de chevaux disponibles à la vente ;
- Organiser des ventes de chevaux, avec l'appui des organismes de sélection (sous réserve d'un nombre suffisant de chevaux à présenter) ;
- Rencontrer les gestionnaires fonciers (sites naturels, collectivités, …) et autres opérateurs (ex : déchets, sécurité) pour promouvoir l'utilisation du cheval de trait au travail ;
- Capitaliser et diffuser les références technico-économiques du cheval au travail ;
- Suivre les expérimentations de l'utilisation du cheval au travail ;
- Organiser chaque année des démonstrations des différentes utilisations du cheval territorial dans le cadre de chantiers ;
- Formaliser des offres adaptées, mettre en œuvre des actions de communication ;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions partenarial, initié en 2021, visant à favoriser l'activité des prestataires hippomobiles des Hauts-de-France ;
- Proposer une aide financière en investissement ou en fonctionnement, sous forme d'appel à projets, aux meilleures initiatives d'utilisation du « cheval territorial » (transport de personnes, ramassage des déchets, travaux agricoles et forestiers…) portées par les acteurs territoriaux : notamment communes, intercommunalités, syndicats mixtes ou intercommunaux, les établissements publics, établissements relevant du code de l'action sociale et des familles, agences de développement et de réservation touristiques, associations à but social, éducatif et touristique.

Objectifs poursuivis :

- Augmenter le nombre de chevaux aptes au travail disponibles à la vente ;
- Augmenter le nombre de chevaux formés au travail commercialisés ;
- Augmenter le nombre d'expérimentations réalisées avec un cheval territorial ;
- Augmenter le nombre de collectivités employant un cheval territorial ;
- Créer de nouveaux débouchés.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Animateur(s) :
- Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord
- Syndicat Hippique Boulonnais
- Région Hauts-de-France

Réalisateur(s) pressenti(s) :
- Signataires du PSV
- Collectivités
- Acteurs privés

Indicateurs de suivi :
- Nombre de vente de chevaux labellisés ;
- Destination et usage des chevaux vendus pour le travail ;
- Expérimentations menées en Région ;
- Collectivités en Région ayant recours au cheval territorial ;

Résultats attendus : Cf Tableau page 16

Mesure 7 : Accentuer la formation auprès des utilisateurs

La conduite du cheval nécessite un apprentissage. Avec de moins en moins d'éleveurs, le savoir-faire transmis de génération en génération tend à disparaître. Or, les jeunes éleveurs ont besoin d'apprendre et d'améliorer leurs compétences techniques.

Pour répondre à cette demande, quelques stages sont proposés par les syndicats d'élevage. La mise en place de cycles de formation étoffés et en plus grand nombre se justifie pleinement. Les organismes de sélection ont un rôle important à jouer dans l'élaboration et la réalisation de ces formations, en particulier en lien avec l'Institut de Genech (Trait du Nord) et la Maison Familiale Rurale de Samer (Boulonnais).

Il s'agit aussi de sensibiliser les jeunes du monde agricole au travail avec un cheval de trait.

Objectif poursuivi : augmenter le nombre d'utilisateurs formés à la conduite d'un cheval

Animateur(s) :
- Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord
- Syndicat Hippique Boulonnais

Réalisateur(s) pressenti(s) :
- Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord
- Syndicat Hippique Boulonnais
- Institut de Genech
- Acteurs de la formation

Indicateurs de suivi :
- Nombre de cycles de formation à la conduite du cheval de trait organisés dans l'année ;
- Nombre de participants, profil et tranche d'âge des personnes formées ;

Résultats attendus : Cf Tableau page 16

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Annexe 2

Contrat d'élevage pour le maintien de la biodiversité

Cahier des charges 2023-2026

La Région Hauts-de-France met en place un dispositif régional d'encouragement à la naissance et à l'élevage de poulains Boulonnais et Trait du Nord qui prend la forme d'un contrat d'élevage « Maintien de la biodiversité » ouvert à tout naisseur ou éleveur répondant aux conditions d'éligibilité et, sis :

- en région Hauts-de-France ;
- ou, secondairement, dans d'autres régions de France si le bénéficiaire n'est éligible à aucune autre aide locale ou nationale au titre de la préservation des races menacées.

Ce dispositif vient compléter le dispositif européen d'aide aux races menacées tel que défini dans le cadre du Programme Régional de Développement Rural, en particulier sa mesure PRM, dont pourront continuer à bénéficier les éleveurs éligibles.

Ce dispositif est soumis au règlement (CE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles et qui fixe un plafond aux aides nationales dont peuvent bénéficier les entreprises agricoles à 20 000 € par périodes de 3 années fiscales glissantes.

Ce dispositif annule et remplace le précédent contrat d'élevage « Maintien de la Biodiversité » en application jusque fin 2022 et prend effet à compter du 1er janvier 2023 pour tout cheval primé.

1- Objectifs des mesures

Ce contrat vise à accroître le nombre de naissances de poulains Boulonnais et Trait du Nord, en relançant la mise à la reproduction en race pure des juments appartenant à ces races locales menacées de disparition. Il vise également à favoriser la production de chevaux aptes à l'utilisation en encourageant les éleveurs à débourrer et mieux préparer leurs chevaux.

En contrepartie du respect du cahier des charges, une aide sera versée à tout naisseur, éleveur ou utilisateur de chevaux Boulonnais et/ou Trait du Nord qui en fera la demande, selon 3 mesures sous conditions :

- Mesure 1 « Encouragement à la naissance » : 500 €/poulain
    - avec une minoration de 100 € pour les poulains Boulonnais livre B dont le coefficient de consanguinité est inférieur ou égal à 8 ;
    - avec une minoration de 200 € pour les poulains Boulonnais dont le coefficient de consanguinité est supérieur à 8.
- Mesure 2 « Encouragement à l'élevage du jeune cheval jusqu'à 2 ans révolus » : 200 €/cheval
- Mesure 3 « Encouragement à l'élevage et à la préparation du cheval au travail jusqu'à 3 ans révolus » : 300 €/cheval

Sous réserve du vote et de la disponibilité de l'enveloppe correspondante, ces aides seront versées pour tout poulain éligible, né et immatriculé du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 soit jusqu'en 2028 pour celles conditionnées à l'atteinte du 2ème anniversaire et jusqu'en 2029 pour celles conditionnées à l'atteinte du 3ème anniversaire.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 - Envoi Préfecture le 21/11/2022 - Retour Préfecture le 21/11/2022

2- Races locales éligibles en Hauts-de-France

RACE	ORGANISME DE SELECTION AGREE
BOULONNAISE	**Syndicat Hippique Boulonnais** Maison du cheval, 1212 avenue Henri Mory 62830 SAMER 03 21 91 50 71 – [redacted] contact@le-boulonnais.com
TRAIT DU NORD	**Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord** 348, rue de la Libération 59 242 GENECH [redacted] traitdunord@orange.fr

Les deux syndicats d'élevage agréés animent ce dispositif auprès des éleveurs de leurs races respectives.

3- Conditions spécifiques d'éligibilité

3.1) <u>Conditions relatives à la demande, au demandeur ou à l'exploitation</u>

3.1.1. Propriété

Les aides sont versées au propriétaire du cheval à la date de l'évènement considéré (naissance, 2ème anniversaire révolu, ou 3ème anniversaire révolu), sous réserve du dépôt d'une demande de subvention auprès de l'organisme de sélection agréé au plus tard au 31 décembre de l'année en cours de laquelle a eu lieu l'événement.

3.1.2. Domiciliation

Seuls sont éligibles les propriétaires de chevaux Boulonnais et/ou de Trait du Nord :

- possédant la carte d'immatriculation en règle de leurs animaux
- et dont le lieu de domicile ou d'exploitation est situé dans une commune des Hauts-de-France, ou ailleurs en France s'ils ne sont éligibles à aucune autre aide locale ou nationale au titre de la préservation des races menacées.

3.1.3. Plafond des aides

Les entreprises agricoles sont soumises au règlement (CE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles et qui fixe un plafond aux aides nationales dont peuvent bénéficier les entreprises agricoles à 20 000 € par périodes de 3 ans glissantes.

Les demandeurs concernés certifieront sur l'honneur n'avoir pas reçu plus de 20 000 € de subventions entrant dans le champ d'application de ce règlement par période de 3 années glissantes (l'année considérée et les deux précédentes). Le calcul inclura les subventions demandées au titre du contrat d'élevage « Maintien de la Biodiversité » au titre de l'année considérée. Un modèle d'attestation est disponible sur demande auprès des deux syndicats de l'élevage.

3.1.4. Condition spécifique à la conduite en race pure

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Le demandeur doit adhérer à l'organisme de sélection et respecter le règlement de stud-book de la race.

3.2) Conditions relatives aux animaux engagés

Les subventions peuvent être demandées au titre des animaux répondant aux critères d'éligibilité définis ci-après.

3.2.1. Mesure 1 « Encouragement à la naissance »

Tout produit né du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 et inscrit l'année de sa naissance au stud-book de la race remplissant les conditions ci-dessous.

Montant	Obligations du cahier des charges	Modalités de contrôle	Pièces à fournir
500 €	Le bénéficiaire doit compléter de manière fine et exhaustive le formulaire de demande d'aide, comportant le questionnaire de suivi des chevaux primés dans le cadre du contrat « Maintien de la biodiversité » en indiquant le devenir de chaque cheval bénéficiaire de l'aide.	Ces éléments seront contrôlés par l'organisme de sélection concerné sur la base du fichier SIRE et des informations en sa possession.	Formulaire de demande d'aide Photocopie de la déclaration de naissance. Numéro d'identification SIRE En cas de décès avant signalement : attestation de l'IFCE certifiant la bonne déclaration du poulain dans la race concernée
	Poulain issu d'une saillie déclarée d'un étalon approuvé pour la production en cheval Boulonnais ou Trait du Nord.		
	Ayant été déclaré dans les 15 jours qui suivent sa naissance à l'IFCE.		
	Ayant eu son signalement relevé sous la mère avant le sevrage et avant le 31 décembre de l'année de naissance par une personne habilitée à identifier les équidés. Immatriculé et enregistré au fichier central des équidés qui lui délivre un document d'identification et une carte d'immatriculation dématérialisée.		
	Si le poulain décède avant que son signalement n'ait pu être effectué, l'éleveur devra fournir une attestation, qu'il demandera auprès de l'IFCE, certifiant que la déclaration du poulain dans la race correspondante a bien été enregistrée et qu'il soit déclaré mort.		
	Mère inscrite au programme d'élevage de la race. Pour les Boulonnais livre A, n'ayant pas d'ancêtres communs jusqu'à la 3ème génération incluse et dont le coefficient de consanguinité est inférieur ou égal à 8.		
400 €	Pour les Boulonnais livre B dont le coefficient de consanguinité est inférieur ou égal à 8.		
300 €	Pour les Boulonnais dont le coefficient de consanguinité est supérieur à 8.		

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Dans les deux cas, la jument, mère du produit, doit être âgée, en référence au règlement du stud-book de chacune des races, d'au moins deux ans l'année de la saillie pour les chevaux Boulonnais et d'au moins trois ans l'année de la saillie pour les Trait du Nord. Pour les Boulonnais, la jument doit avoir été soumise à un typage ADN avant l'immatriculation de son premier produit.

3.2.2. Mesure 2 « Encouragement à l'élevage du jeune cheval jusqu'à 2 ans révolus »

Le bénéficiaire doit attester la propriété du cheval.

<table>
<tr><th>Montant</th><th>Obligations du cahier des charges</th><th>Modalités de contrôle</th><th>Pièces à fournir</th></tr>
<tr><td rowspan="2">200 €</td><td>Le bénéficiaire doit compléter de manière fine et exhaustive le formulaire de demande d'aide, comportant le questionnaire de suivi des chevaux primés dans le cadre du contrat « Maintien de la biodiversité » en indiquant le devenir de chaque cheval bénéficiaire de l'aide.</td><td rowspan="2">Ces éléments seront contrôlés par l'organisme de sélection concerné sur la base du fichier SIRE et des informations en leur possession.</td><td rowspan="2">Formulaire de demande d'aide
Fournir une attestation de propriété</td></tr>
<tr><td>Le cheval doit avoir participé à au moins un concours d'élevage l'année de ses 2 ans, y avoir bénéficié d'un rappel, présenté propre, manipulé et en état avec le contrôle de sa puce d'identification électronique réalisé par une personne habilitée.
Ou
Le cheval doit avoir participé à au moins un concours PEJET 2 ans (travail à pied, travail en main, éducation), présenté propre et en état, avec le contrôle de sa puce d'identification électronique réalisé par une personne habilitée. Il doit obtenir une note minimale, délivrée par le jury, de 12/20.</td></tr>
</table>

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

3.2.3. Mesure 3 « Encouragement à l'élevage et à la préparation du cheval au travail »

Le bénéficiaire doit attester la propriété du cheval.

Montant	Obligations du cahier des charges	Modalités de contrôle	Pièces à fournir
300€	Le bénéficiaire doit compléter de manière fine et exhaustive le formulaire de demande d'aide, comportant le questionnaire de suivi des chevaux primés dans le cadre du contrat « Maintien de la biodiversité » en indiquant le devenir de chaque cheval bénéficiaire de l'aide. Le cheval doit avoir participé à au moins un concours d'élevage l'année de ses 3 ans, y avoir bénéficié d'un rappel, présenté propre, manipulé et en état avec le contrôle de sa puce d'identification électronique réalisé par une personne habilitée. S'il s'agit d'une femelle, elle doit avoir été saillie l'année de ses 3 ans ; s'il s'agit d'un mâle, il doit avoir été approuvé. Particularité pour les Traits du Nord : les femelles et les mâles issus d'autres Stud-Books approuvés comme facteur de Trait du Nord* pour l'année de leur 3 ans sont également éligibles selon les mêmes conditions. Ou Le cheval doit avoir participé à au moins un concours PEJET 3 ans (attelé, monté, traction, spécifique travail à pied), présenté propre et en état, avec le contrôle de sa puce d'identification électronique réalisé par une personne habilitée. Il doit obtenir une note minimale, délivrée par le jury, de 12/20.	Ces éléments seront contrôlés par l'organisme de sélection concerné sur la base du fichier SIRE et des informations en leur possession.	Formulaire de demande d'aide Fournir une attestation de propriété Prime élevage : fournir une attestation de saillie pour les femelles

**L'appellation "facteur de Trait du Nord" est valable pour les mâles et les femelles. Il s'agit de chevaux présentés devant la Commission d'Approbation du Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord, qui détient le droit d'approuver ces chevaux pour reproduire dans la race, qui sont ensuite inscrits au programme d'élevage.*

Cela signifie qu'au regard du règlement du livre généalogique de la race Trait du Nord, les mâles et les femelles dits « facteurs de Trait du Nord » sont considérés à part entière comme reproducteurs de la race Trait du Nord et peuvent ainsi produire en race pure.

L'intérêt de prendre en compte les chevaux facteurs de Trait du Nord est d'inciter les éleveurs reproduire dans la race et donc de favoriser l'augmentation des naissances.

3.3) <u>Conditionnalité des aides</u>

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Les aides ne sont pas conditionnées les unes aux autres : un propriétaire qui n'aura pas bénéficié d'une aide à la naissance pourra néanmoins, s'il en fait la demande, bénéficier d'une aide au(x) 2ème et/ou 3ème anniversaire(s) révolu(s).

Chaque cheval ne pourra faire l'objet que d'une seule prime au 2ème anniversaire et d'une seule prime au 3ème anniversaire, quels que soient le type et le nombre de concours auxquels il aura été présenté.

4- Critères de priorisation des demandes

Les primes seront attribuées selon un ordre défini ci-après jusqu'à épuisement de l'enveloppe annuelle. Ainsi les aides seront versées en priorité :

Priorité 1. aux chevaux primés dans le cadre de la mesure 1 « encouragement à la naissance » du présent contrat,
Priorité 2. aux chevaux primés dans le cadre de la mesure 3 « encouragement à l'élevage et à la préparation du cheval au travail »,
Priorité 3. aux chevaux primés dans le cadre de la mesure 2 « encouragement à l'élevage du jeune cheval jusqu'à 2 ans révolus » du présent contrat qui ont participé à au moins un concours d'utilisation l'année de leurs 2 ans,
Priorité 4. aux chevaux primés dans le cadre de la mesure 2 « encouragement à l'élevage du jeune cheval jusqu'à 2 ans révolus » du présent contrat qui ont participé à au moins un concours d'élevage l'année de leurs 2 ans,

Les dossiers seront priorisés jusqu'à épuisement de l'enveloppe. Pour départager les dossiers au sein d'une même priorité, les chevaux issus des élevages qui ont enregistré le plus grand nombre de poulains immatriculés l'année de demande considérée sont priorisés ; les élevages seront classés par ordre décroissant selon ce dernier critère de priorisation.

5- Demande de subvention

Le demandeur devra compléter le formulaire de demande de primes transmis par l'organisme de sélection agréé concerné. Il s'agit de :

- préciser le nom, la race, le sexe et l'âge des animaux engagés,
- communiquer la liste des subventions demandées
- répondre de manière fine et exhaustive au questionnaire de suivi des chevaux primés dans le cadre du contrat « Maintien de la biodiversité » en indiquant le devenir de chaque cheval bénéficiaire de l'aide.

Les formulaires qui n'auront pas été envoyés aux syndicats d'élevage avant l'échéance indiquée entraineront le non versement des primes pour l'année considérée.

Les demandeurs concernés certifieront sur l'honneur n'avoir pas reçu plus de 15 000 € de subventions entrant dans le champ d'application de ce règlement par période de 3 années glissantes (l'année considérée et les deux précédentes). Le calcul inclura les subventions demandées au titre du contrat d'élevage « Maintien de la Biodiversité » au titre de l'année considérée.

Ces éléments doivent être envoyés avant le 31 décembre de chaque année à l'organisme de sélection concerné.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

6- Clauses de non-respect

En cas de non-respect des engagements du demandeur, la Région Hauts-de-France se réserve le droit de ne pas primer les chevaux déclarés dans le contrat d'élevage.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022

Retrouvons-nous sur

hautsdefrance.fr

Région Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

151, avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX

Accès métro : Lille Grand Palais - Tél. +33 (0)3 74 27 00 00 - Fax +33 (0)3 74 27 00 05

© Photos couverture : ph. 1 : M. DELMER, ph. 2 : Agence ARCANTIDE / F. COCQUET, ph. 3 : E. LEFEBVRE – Ecurie de la Closerie, ph. 4 : J. LANGHENDRIES, ph. 5 : G2S photographe, ph. 6 : Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8213520 *- Envoi Préfecture le* 21/11/2022 *- Retour Préfecture le* 21/11/2022